

26 LM 30 13
101-1941-121941

Conférences du Directeur général:

Trémontos

décision n° 1677 à 2179

Conseil du Directeur Général

Année 1941

n° 1677 en n° 2179.

1161

L.M.

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 3 janvier 1941.

1.677°- Remorques rail-route.-

C reverra les conditions d'acheminement en P.V.
et en G.V.

C

1.678°- Trafic.-

M concertera, en règle générale, avec T la ré-
daction de toute intervention auprès de la W.V.D.,
relative aux difficultés d'acheminement intéressant
les services de traction à un titre quelconque.

M

T

1.679°- Service des trains.-

M prescrira dès aujourd'hui aux Régions de rédui-
re la composition des trains de voyageurs et de pro-
céder, si la chose est possible, à la suppression de
trains réguliers P.V.

M

1.680°- Statistique des besoins en matières de la S.N.C.F.-

A communiquera à tous les Services copie des
renseignements statistiques relatifs à la consomma-
tion de la S.N.C.F. pour les principales matières.

A

1.681°- Surtaxes locales temporaires.-

*CR 2^{me}
minuterie
6/2/41*

C préparera un compte rendu au Ministre des me-
sures prises au sujet de l'arrondissement au décime
des surtaxes locales temporaires.

C

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

le 4 Janvier 1941

1682°- Tarif FRANCE - BELGIQUE .-

Pour tenir compte des observations de la W.V.D. en ce qui concerne le mode de calcul du prix des billets d'enfants, la S.N.C.F. proposera de fixer dans le tarif FRANCE - BELGIQUE les frais de gare et de contrôle à 1f, 3f, et 5f.

C

1683°- Réduction du service des trains de voyageurs.-

Le Service M examinera, dès maintenant, un programme de réduction des trains de voyageurs à partir du 15 Janvier.

M

Cette réduction s'appliquerait à la Z.L. comme à la Z.O. et serait comprise entre 5 et 10 %.

1684°- Approvisionnement de la S.N.C.F. en charbons.-

M. ADAM entretiendra M. SANTINI du dernier état de la question en ce qui concerne les charbons belges et examinera avec lui l'intérêt que présenterait une démarche personnelle de M. SANTINI auprès de l'Office Belge des Charbons.

M. ADAM

A

1685°- Priorités S.N.C.F. en matière de charbons -

M. GOURSAT établira, à l'usage de M. LAFON, une note détaillée sur les priorités S.N.C.F. en matière de charbons.

M

JY 15/1

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 6 janvier 1941.

1.686°- Priorité des houilles traction.-

M préparera une lettre au Secrétaire d'Etat aux Communications lui demandant de décider que, tant que le stock de charbon n'atteindra pas n jours de consommation (chiffre à fixer d'accord avec A et T), les envois de houille traction seront classés dans les transports "essentiels et urgents".

M
A
T

Il sera demandé également au Secrétaire d'Etat d'envoyer copie de cette décision de priorité au Secrétaire Général de l'Energie.

1.687°- Utilisation du matériel.-

M appellera l'attention des Régions sur la nécessité pour les gares de mettre effectivement à profit les préavis qui leur sont donnés.

M

1.688°- Suppression du savon dans les voitures.-

1°-M notifiera cette suppression aux Régions;

M

2°-Pour la consommation intérieure à la S.N.C.F., A réunira les Services M, T, V, de manière à régler la répartition du contingent entre les différents usages.

A
M
T
V

d
L
Y
M
H
11

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 7 janvier 1941.

1.689°- Personnel.-

M.LECLERC DU SABLON examinera à nouveau avec M, T, V, la situation des effectifs des auxiliaires sur le vu de la statistique arrêtée fin novembre.

d'après

M.LECLERC DU SABLON
M
T
V

*Crédit du
23/1/41*

1.690°- Frais généraux des travaux de premier établissement.-

M.le Directeur Général est d'accord, en principe, sur l'adoption du taux de 5% pour les travaux d'électrification et les travaux de block automatique en raison de la grande masse d'une part, du fait que la majorité des études est effectuée par les constructeurs d'autre part.

F, d'accord avec B, déterminera -compte tenu du taux ci-dessus- les taux de frais généraux à appliquer aux autres travaux de premier établissement, de manière à récupérer l'ensemble des frais d'études de la S.N.C.F.

F
B

Une note justificative sera soumise à ce sujet à M.le Président.

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 9 Janvier 1941

1.691°- Avancement des projets -

Le Service V fera parvenir tous les Mardis soirs à M. le Directeur Général, en vue du Conseil du Mercredi, l'état mis à jour de l'avancement des projets.

Service VCRdit du
2/1/41LM1.692°- Restitution du matériel des ateliers d'Alsace et de Lorraine -

La W.V.D. demande l'envoi aux ateliers de BISCHHEIM de 2 compresseurs qui ont été commandés par la S.N.C.F. avant la guerre mais qui n'ont jamais été installés dans ces ateliers.

Service T

Cette demande soulevant une question d'interprétation des clauses de la Convention d'Armistice, le Service T préparera un projet de lettre demandant des instructions au Secrétaire d'Etat aux Communications. Il informera la W.V.D. que nous avons dû saisir le Gouvernement de la question.

1693°- Remorques rail-route -

~~La difficulté que les industriels éprouvent actuellement à obtenir des wagons étant de nature à détourner certains d'entre eux de commander des remorques du système CODER, il y a lieu d'affecter aux transports de cette nature des wagons plats dont le nombre reste à déterminer.~~

Services M
T
C

~~Ces wagons seront munis d'une béquille et marqués.~~

tendus

~~En ce qui concerne les autres remorques, la S.N.C.F. doit s'en tenir actuellement aux seuls brevets U.F.R. Toutefois, le Service T signalera au Service C les systèmes analogues~~

*After the facilité
le dénuage de l'ordre de la vente
spécialement causées*

échappant à ces brevets et qui pourraient lui être présentés.

~~D'une façon générale, on tiendra compte dans l'examen d'un nouveau type de remorques de l'inconvénient que présente à l'heure actuelle toute extension à des transports rail-route de nouvelles catégories de wagons.~~

1.694°- Retrait des wagons-restaurants de la Compagnie MITROPA -

~~M. SAUVAJOL et M. HARRAND~~ ^{iront} entretiendront ~~le Docteur~~ ERNST, de la W.V.D. PARIS, de la lettre du Général KOHL ~~relativement au~~ retrait des wagons-restaurants de la Compagnie MITROPA.

Service M

M. HARRAND

relative

1.695°- Transports de combustibles destinés à la S.N.C.F. -

~~M. LECLERC du SABLON~~ examinera avec ~~M. COULLIE la possibilité~~ de désigner M. COLON comme représentant du Service A à la Commission des Fonctionnaires instituée par la Note Générale Série M Transports N° 18 A 14.

M. LECLERC
du SABLON

1.696°- Création à PARIS d'une gare aux charbons -

M. PORCHEZ examinera si l'état actuel des négociations avec la Ville de PARIS permet d'envisager la présentation d'un projet tendant à l'acquisition par la S.N.C.F. du terrain des Fillettes.

M. BOYAUX fera connaître à M. WEISS que nous ne pouvons traiter avec son Groupement que si celui-ci paie les installations.

Services ^V
PC
M

Il examinera, par ailleurs, d'accord avec M. GOURSAT et M. PORCHEZ, quel pourrait être le prix de location à consentir.

1.697°- Ligne de BOU-ARFA - KENADZA -

Le Service V fera commencer dès maintenant la dépose des lignes mentionnées dans la dépêche ministérielle du 27 Décembre. Il préparera un projet de lettre au Secrétaire d'Etat aux Communications en réponse à sa dépêche du 4 Janvier, indiquant qu'il n'est pas possible à la S.N.C.F. de prévoir la fourniture du matériel nécessaire à l'armement de 183 km de ligne, à moins d'affecter à cette fourniture des rails ne correspondant pas aux catégories qui avaient été précédemment indiquées.

Service V

25-
a/c de r
du 17/1/41
dette du 13/1
du 29 au
deux coups
Tous place

Le Service V demandera à la Région du Sud-Est de se rapprocher de l'Ingénieur chargé de mission pour le Chemin de fer B.A.K. afin de fixer, d'accord avec lui, les conditions d'acheminement du matériel à diriger sur l'ALGERIE.

1.698°- Liaison avec la W.V.D. BRUXELLES -

M. FAYNOT, Inspecteur Divisionnaire, sera affecté au Service de liaison avec la W.V.D. BRUXELLES.

Il sera remplacé à la Division Commerciale de la Région de l'Est par M. PIERLOT, Inspecteur au Service Commercial et par un Inspecteur du Service Commercial de la Région Sud-Est.

Service P CM. Adam1699° Raccord de Gare Rive

Le raccord de WC provoquait des casses dans les rives et au bout de deux mois de fonctionnement, nous nous sommes déposés à réparer des casses dans les deux rives au de ces deux dernières années

VM1700° Réfection des pentives

La compagnie a proposé de lettre d'acheter par le D.G deux rives de la ligne concernée. Cela n'a pas été fait dans l'état de collaboration que nous avons obtenu

VM1701° Aménagement Gare

La compagnie a proposé de la faire à la hauteur de la gare de la ville de

C

DECISION
prise par Monsieur le Directeur Général
à la réunion du 11 Janvier 1941

1.703°-Ateliers de MOHON.-

Le Service T signalera à la W.V.D. BRUXELLES
l'intérêt que présenterait le retour à MOHON du
personnel replié des ateliers et lui demandera
d'intervenir auprès de l'Autorité Militaire
d'Occupation pour que les laissez-passer
demandés en faveur de ces agents soient accordés

T
P

11/18/1

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 13 janvier 1941.

1.704°- Transport des colis.-

M fera une campagne pour l'utilisation au maximum des fourgons des trains de voyageurs au transport des colis.

M

M

L

B 14/1

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 14 Janvier 1941

1.705°- Gare d'Austerlitz -

M. PORCHEZ renseignera le Directeur Général pour le Conseil de demain sur le coût des dépenses qu'il faudrait faire à la gare d'Austerlitz pour faciliter son utilisation comme terminus de grandes lignes.

V

M

1.706°- Paiements des Allemands -

M. BROCHU remettra au Directeur Général, pour le Conseil de demain, ~~un~~ dossier sur le point où en sont les pourparlers en ce qui concerne les paiements par les Allemands des prestations qui leur sont faites.

F

C

1.707°- Charbons -

La situation devient de plus en plus mauvaise, notamment en zone libre. Le Directeur Général demandera à M. CLAUDON de réunir à nouveau les services de la S.N.C.F. et ceux de la répartition des charbons pour examiner les mesures à prendre et qui s'imposent d'urgence.

M

A

M. GOURSAT donnera au Directeur Général les renseignements nécessaires en vue du Conseil de demain pour proposer de porter à 20 % la réduction du trafic voyageurs.

T

M. GOURSAT renseignera également le Directeur Général sur l'importance des transports prévus pour la démobilisation des camps de la jeunesse, de manière à réaliser corrélativement une réduction du trafic voyageurs pour ne pas empirer la situation des stocks de charbon en zone libre.

1.708°- Vol d'or à la gare P.L.M. -

M. RENOUARD réunira, en vue du Conseil de

demain, les renseignements à donner au Directeur Général sur les circonstances dans lesquelles ont été découverts et effectués ces vols.

M. RENOUARD

1.709° - Renseignements au sujet des Alsaciens-Lorrains -

P

M. BARTH réunira un représentant de chaque Service ayant interrogé des Alsaciens-Lorrains en cause, en vue de l'établissement des fiches de renseignements à donner à la W.V.D. et en vue de la préparation de leur option éventuelle.

M
T
V
A
F
C

M. BARTH fera le nécessaire auprès des Régions intéressées.

1.710° - Liste des produits dont les prix intéressent spécialement la S.N.C.F. -

M. COULLIE

M. COULLIE complètera la lettre au Ministre en y ajoutant un relevé approximatif de l'importance de nos commandes de chaque produit dans une année normale.

1.711° - Litige sur les embranchements P.L. M. -

C

M. BOYAUX attire l'attention sur le danger qu'il y a à ne pas avoir obtenu de loi à ce sujet avant la signification du jugement qui peut survenir d'un jour à l'autre. *en l'espèce* -

Le Directeur Général rappellera à l'urgence l'affaire au Président.

1.714° - Commande de locomotives -

M. LECLERC
du SABLON

V

T

M. OLIVIER

Le Ministre s'est déclaré d'accord sur la commande de 173 locomotives; il importe de passer d'urgence des lettres-commandes pour permettre aux fournisseurs de se couvrir en matières. La question est analogue à celle qu'a posée M. PORCHEZ pour les marchés de caténaires; les deux affaires seront soumises au Conseil du 22 avec des notes dont M. LECLERC du SABLON préparera le texte.

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 16 janvier 1941.

1.712°- Franchissement de la ligne d'arrêt par les agents de conduite et les agents des trains.-

MM.HARRAND, LONG (M), JOUVELET (T) et : M.HARRAND.
RENOUARD interviendront auprès de la W.V.D. pour :
exposer, avec chiffres à l'appui, que le nombre : M (M.LONG).
élevé des demandes tient essentiellement à l'exé- :
cution des transports militaires qui obligent à : T (M.JOUVELET)
utiliser des équipes de très nombreux établis- :
sements.

M et T examineront avec les Régions -chacun :
en ce qui le concerne- si le nombre de demandes :
ne peut pas être diminué, sans pour cela compro- :
mettre le rendement des roulements.

1.713°- Personnel.-

P fera pour le 18 janvier des propositions :
concrètes à M.le Directeur Général sur le régime :
de rémunération à adopter, d'une part, pour les :
prisonniers libérés, d'autre part, pour les agents :
ex-A.L. affectés en zone occupée et que leurs fa- :
milles ne peuvent rejoindre.

P

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 17 janvier 1941.

1.714°- Remboursements.-

Il y a lieu, pour les Régions, de continuer à vérifier par épreuves que les valeurs de remboursement sont déclarées correctement par les expéditeurs. Toutes Régions.

1.715°- Trafic des houillères.-

A demandera chaque matin à M - qui la tient à sa disposition- la situation des chargements et des disponibilités en wagons des mines du Nord et du Pas-de-Calais. M

CR de A
du 8/1/41

LM

8/1/41

18 Janvier 1941

DECISIONS

de la Conférence du Directeur Général du 18 Janvier 1941

1716

Préavis de l'arrivée des wagons P.V. mis à la disposition du Public.-

Le Directeur Général donne son accord sur le projet d'Instruction Générale préparé par le Service M, qui texte consacrant la situation de fait justifiée par les circonstances actuelles, indique que les préavis doivent être expédiés par la gare de dernière escale. Néanmoins, chaque fois que ce sera possible, des dispositions peuvent être prises pour que les gares destinataires reçoivent les préavis dans un plus court délai.

M

1717

Application de la loi du 15 Octobre aux wagons belges de grande capacité.-

lettre sur Secrétaire d'Etat aux Communications du 7/2

Le Service M préparera, d'accord avec le Service C, un projet de lettre au Secrétaire d'Etat aux Communications lui transmettant la demande des propriétaires de wagons belges, et attirant son attention sur les modifications à apporter au P.V. 29 dans le cas où cette demande paraîtrait pouvoir être acceptée.

M

C

1718

Message de la Commission Centrale.-

Le Service M fera connaître par message que les fournitures de wagons aux Mines ont été suffisantes pendant la période considérée.

*CR ob M
du 18/1/41*

Il préparera une lettre sur la question d'ensemble notamment en ce qui concerne les Mines de la Z.L. Il sera rappelé dans cette lettre que les transports de combustibles de la S.N.C.F. sont couverts par un droit de priorité dans la mesure des besoins réels du trafic.

M

1719

Fourniture de traverses à la S.N.C.F.B.

Aucune fourniture de traverses en chêne ne peut être envisagée. Par contre, il paraît

et les levées du Maroc et de l'Algérie

possible, lorsque le marché le permettra, de majorer nos commandes en traverses de hêtre d'un certain pourcentage au bénéfice de la S.N.C.F.B.

V

M. PORCHEZ entretiendra de la question le Service des Eaux et Forêts.

*CR de l'ordre
12/3/41
Vthm 6320 12-40
1728*

1728 Matériel de sécurité destiné à la nouvelle Cabine de STRASBOURG.-

Le Colonel PAQUIN ayant fait connaître qu'il n'estimait pas opportun d'intervenir auprès de l'E.T.R.A. le Service V préparera une lettre au Secrétaire d'Etat aux Communications en lui demandant si le matériel en question doit être acheminé sur STRASBOURG conformément à la demande de la W.V.D.

V

1729 Equipes mobiles en Z.O.-

Le Colonel PAQUIN est d'avis de maintenir les équipes mobiles existantes en raison, notamment, de leur utilisation éventuelle en cas d'intempérie.

V

1722 Equipes mobiles en Z.L.

M. PORCHEZ entretiendra de la question la Conférence des Directeurs de l'Exploitation du Lundi 20 Janvier.

V

Subvention à l'Institut de Topographie.-

~~M. le Directeur Général soumettra la demande de l'Institut de Topographie à M. le Président GRIMPRET.~~

P

M
DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 20 janvier 1941.

1.723°- Trafic.-

1°- M fera le point de la dernière situation du matériel roulant existant en France pour répondre aux demandes de renseignements du Secrétaire d'Etat aux Communications;

M

2°- M se rapprochera de la Direction Générale des Transports au sujet de l'approbation de la réduction du nombre de trains de voyageurs au 27 janvier.

1.724°- Affaires concernant la W.V.D. BRUXELLES.-

1°- C transmettra officiellement à la W.V.D. Bruxelles les textes relatifs aux mesures à prendre pour accélérer la rotation du matériel;

C

2°- C -par l'intermédiaire de M. ADAM- remettra à la W.V.D. Bruxelles copie de l'approbation, par la W.V.D. Paris, de l'Avis-Trafic n° 80;

C

M. ADAM.

3°- L'attention de ~~W~~ est appelée ^{l'heure} sur la nécessité de ne pas omettre de ~~tenir au courant~~ la W.V.D. Bruxelles du programme de réduction de trains de voyageurs actuellement à l'étude. ^{l'heure} de faire ces quelques 60 coups au, notamment en vue de la vacances -

M et

Tous jours

20/1

LM

11221

LM

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 21 janvier 1941.

1.725°- Trafic charbonnier.-

*Lettre de C
du 25/1/41*

C, d'accord avec M, saisira le Secrétaire d'Etat : aux Communications de la demande du Service de Répartition des charbons, relative à l'interdiction des expéditions en dehors des instructions de l'organisme répartiteur.

C

M

1.726°- Approvisionnement.-

A fera appel à l'industrie belge pour dépanner les établissements en ce qui concerne l'approvisionnement en verre.

A

1.727°- Liaison à Douai avec les Autorités de la Reichsbahn en matière de charbons.-

*OR du R.
du 28/1/41*

A détachera d'urgence un agent supérieur auprès du Reichsbahnrat WEIDNER. Cet agent conservera une liaison permanente -par l'intermédiaire de ce fonctionnaire allemand- auprès des Autorités allemandes pour toutes les questions relatives à l'exécution des programmes de houilles traction.

A

dg

M 2411

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 23 janvier 1941.

de AM

1.728°- Revision des marchés..-

*CR du 11/1
Cn des Marchés
5/2/41*

L'attention de V et du Service du Contrôle des Marchés est appelée sur le fait que, dans sa séance du 11 janvier 1941, la Commission des Marchés a accepté une méthode de revision suivie par le Métropolitain et qui consiste à procéder, dans chaque espèce, à une expertise de la situation de l'entreprise au lieu d'adopter un forfait de revision. Sce du Contrôle des Marchés.

Ces Services rendront compte à M.le Directeur Général -après avoir pris contact à ce sujet avec le Métropolitain- de l'intérêt que cette méthode pourrait présenter, en certains cas, pour la S.N.C.F. D.G.

1.729°- Commission des accidents..-

*Pr de la Cm
des accidents du
11/2/41*

M.le Directeur Général demande à être saisi des accidents les plus significatifs récemment portés devant la Commission, même si l'avis définitif de celle-ci n'est pas encore établi. *mais il pourra être fixé ces cas.* M

D.G.

1.730°- Approvisionnements..-

*CR de A. (n°10373)
du 19/3/41*

1°- A se rapprochera des fournisseurs de feux et de falots pour les préaviser d'une commande importante de la S.N.C.F.; A

2°- T fixera A sur la quantité d'huile de ricin qu'il pourrait absorber; T A

3°- A tiendra le Secrétaire d'Etat aux Communications au courant des difficultés que nous rencontrons dans le déblocage, à notre profit, de stocks d'huile de ricin. A

1.731°- Travaux..-

*CR de V
du 4/3/41*

V insistera pour ne réaliser le raccordement à CORBEHEM qu'à une seule voie qui suffit aux besoins du trafic houiller. X

1.732°- Reparation dans l'industrie

Le résultat de ces réparations sera communiqué à l'ensemble des amis et les termes de ces réparations seront détaillés dans un rapport. tpt

1825/1

L.M

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 24 janvier 1941.

1.733°- Bâches.-

M. le Directeur Général est d'accord pour mettre à l'étude l'application de restrictions à la fourniture de bâches ou de matériel couvert, conformément au précédent des Chemins de fer italiens.

M
C

1.734°- Transport des houilles traction.-

1°- M. le Directeur Général est d'accord pour l'utilisation de wagons S.G.W. au transport des houilles traction.

T en étudiera les modalités d'accord avec C.

T
C

2°- M. LOIR, représentant de A à Douai, entrera immédiatement en liaison avec M. HENRI et se tiendra en contact étroit avec la permanence de Douai pour disposer chaque jour des chiffres statistiques intéressant la fourniture de matériel, le total des expéditions et le total des chargements de houilles traction.

A
permanence
M. LOIR.

Il vaut mieux faire quelques décrements pour assurer le respect du programme SWC, que de l'annuler, et la frappe rapide des décrets d'ordre.

25 Janvier 1941

DECISIONS

prises à la Conférence du Directeur Général
du 25 Janvier 1941

1.735° - Majoration des tarifs -

C rappellera à la D.G.T. la procédure qui doit être observée vis-à-vis des Autorités Allemandes en cas de majoration des tarifs.

1.736° - Marchés de traverses -

V transformera en compte rendu pour le Conseil la note remise au Directeur Général sur les marchés de traverses passés par la S.N.C.F.

C

V

1.737° - Participation de la S.G.W. dans une Société de réception des wagons sur embranchements particuliers de la Région Parisienne -

C examinera l'intérêt que présenterait l'entrée de S.G.W. dans cette Société.

C

1.738° - Consigne donnée aux agents de la S.N.C.F. en cas de bombardements -

M - T - V examineront la question chacun en ce qui le concerne, en vue d'un entretien du Directeur Général avec le Colonel PAQUIN.

M
T
V1.739° - Direction des Laboratoires de la S.N.C.F. -

M. PONCET examinera avec M. BARTH les conditions dans lesquelles M. CALIBOUR, Maître de Conférences à l'Ecole Normale, pourrait être engagé par la S.N.C.F. comme Directeur des Laboratoires.

T
P

à affir à m
candidate éventuelle

avant au titre de

39
1.740° - Responsabilité de la S.N.C.F. et des correspondants de la S.N.C.F. en cas de pertes ou d'avaries survenues en dehors des emprises du Chemin de fer -

le principe à principe posé par le
C répondra au Vice-Président de la Fédération Nationale des Correspondants de Chemin de fer *qui*

En l'absence de toute jurisprudence, la S.N.C.F. ne pourrait formuler un avis qu'après examen des cas d'espèce.
peut

1.741° - Fusion éventuelle de l'Entreprise Ferroviaire, de la Société de Manutention du Midi et de la SOGET -

Le projet d'une fusion ne soulève pas d'objection de principe.

M demandera à l'Entreprise Ferroviaire de saisir la S.N.C.F. par écrit et fera examiner par le Contentieux les différentes questions *soulèvées* ~~et~~ *qui* la cession des contrats passés avec la Société de Manutention du Midi et la SOGET.

41
1.742° - Livraison de combustibles traction par les Mines du Nord et du Pas-de-Calais pendant les derniers jours -

M examinera avec C si les dispositions *tarifées* ~~ferroviaires~~ en vigueur ne font pas, *aux* ~~Mines~~, une obligation de restituer en entier, après chargement, les rames qui leur ont été remises ~~à~~ *aux* ~~Mines~~

Le Comité n'a pas solution pour ce dossier. Il a le droit d'apporter des observations
du présent au G.R.

M. SANTINI signalera au Service de Répartition des Mines que la S.N.C.F. se trouve dans l'obligation de protester contre l'insuffisance ~~du~~ *peuvent* des trains de combustibles destinés à la S.N.C.F.

42
1.743° - Parc des wagons en zone libre -

M donnera d'urgence les instructions utiles pour enrayer les diminutions constatées depuis 2 jours dans les existences de la zone libre. Il examinera avec C les mesures à prendre *s'il* *est* nécessaire de *réduire* le trafic de détail.

1891

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 27 janvier 1941.

1.743°- Approvisionnements.-

Il y a lieu de faire d'urgence l'évaluation, divisée en :

- Besoins de l'exploitation (en spécifiant les besoins correspondant à la réparation du matériel allemand),
- Besoins de la reconstruction,
- Besoins des travaux d'équipement (en distinguant le matériel roulant des travaux complémentaires)

M. LECLERC
DU SABLON.

A
T

des principales matières strictement indispensables à la S.N.C.F. : charbons, huiles, fers, fontes, aciers, bois (spécifier les traverses), ciment, caoutchouc (exclusivement pour le frein), cuivre (foyers, signalisation, équipement), - le tout étant destiné à M. le Secrétaire d'Etat aux Communications.

1.744°- Entretien.-

CR de la Conf 13/1/41
Tat M le Directeur Général appelle l'attention de V sur la nécessité de mettre en train immédiatement les travaux d'entretien prévus au budget d'exploitation.

V T

1.745°- Gardes-voies de communication.-

P établira un plan d'utilisation, par la S.N.C.F., du service des G.V.C., d'accord avec M et V.

P
M
V

1.746°- Régime de transport dans le nord de la France.-

C préparera, d'accord avec la Direction Générale des Transports, la transmission à la W.V.D. de Bruxelles de l'Arrêté ministériel sur les priorités, en lui demandant de soumettre ce texte à l'approbation du Commandant militaire pour la Belgique et le nord de la France.

C

1.747°- Matériel de chemin de fer courant appartenant à des particuliers.-

T préparera à ce sujet un rappel au Secrétaire d'Etat demandant à nouveau que la réquisition des wagons de type courant appartenant à des particuliers soit prononcée.

—, *Mathematik* — 1978,

de
M. Sol

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 28 Janvier 1941.

1.748°- ATTRIBUTIONS DE COMBUSTIBLE. -

Il y a lieu, pour A, de prendre acte de l'engagement pris par le Service de Répartition des charbons du Nord et du Pas-de-Calais, de donner effectivement à la S.N.C.F. les attributions prévues pour février 1941, en soulignant que les demandes que nous avons faites ne correspondent qu'à nos besoins stricts.

A

Chole A date 5/2/41

My
DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 30 janvier 1941.

f My
1.749°- Enquêtes d'accidents.-

M. le Directeur Général demande que l'on accélère: M. LEMONNIER
les enquêtes sur les accidents. (par M.).

*CR de T
du 31/3/41*
1.750°- Avances aux constructeurs de locomotives.-

T signalera à M. ROY l'urgence de régler la question des avances demandées par les Aciéries de la Marine et d'Homécourt sur les locomotives dont la construction a été entreprise dès juillet 1940. *T*

*CR de P
du 4/2/41*
1.751°- Surveillance.-

M. HARRAND, en liaison avec P, préparera une intervention auprès du Général KOHL -par l'intermédiaire du Colonel PAQUIN- pour obtenir l'autorisation officielle d'armer les agents de surveillance en faisant ressortir la recrudescence du nombre de vols. *M. HARRAND P*

AM

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 3 Février 1941

Tournée de M. le Directeur Général à ARLES et à COURBESSAC -

V présentera à M. le Directeur Général, d'accord avec la Région du Sud-Est, un programme de tournée aux Ateliers du Matériel d'ARLES et au Triage de COURBESSAC.

V

Départ Jeudi soir 13 Février.

Journée du Vendredi (autorail ou train spécial)

ARLES - COURBESSAC - NIMES - ALES - CLERMONT-FERRAND

~~depuis ce lundi 13 au dimanche 18 février~~
Samedi : CLERMONT-FERRAND - VICHY. ~~au déjeuner~~

Retour à PARIS dans la nuit de Samedi à

Dimanche par le train N°

Entrevue du Colonel PAQUIN et de M. le Directeur Général le Mardi 4 Février à 11 heures 1/2.

M demandera à M. PELLARIN d'assister à cette entrevue où seront abordées les questions suivantes :

1°) Demande des Autorités Allemandes en ce qui concerne les wagons de grande capacité,

M

2°) Consigne à donner aux Agents de la S.N.C.F. en cas de bombardements,

P

3°) Armement de nos Agents des services de Surveillance et de rondes,

4°) Prestations diverses de la S.N.C.F. à

1752
l'Armée Allemande.

P préparera une note au sujet de la question 3°.

Liaisons entre le Directeur Général des Transports et la S.N.C.F.

Il est décidé que chaque semaine, (le Lundi à 15 heures) le Directeur Général, accompagné des Directeurs des Services Centraux intéressés, entretiendra M. CLAUDON des diverses affaires importantes en cours.

1753
Acomptes aux Constructeurs de locomotives -

M. PONCET fait connaître que M. ROY a obtenu l'assurance que la Caisse Nationale des Marchés alimenterait la trésorerie des Constructeurs, dès réception des commandes. M. ROY renonce donc à son intention d'insister auprès de la Commission des Marchés pour le rétablissement de l'acompte de 5%.

T

1754
Abris de bombardements - (Lettre de la W.V.D. du 28 Janvier 1941)

M. GOURSAT et un Fonctionnaire du Service V entretiendront de la question le Président MUNZER et lui demanderont de préciser les demandes des Autorités Allemandes.

M

V

1755
Statistiques à publier dans la Revue Générale des Chemins de fer -

C pourra remettre à la Revue Générale des

Chemins de fer en vue de leur publication différentes statistiques, à condition que celles-ci ne portent pas sur l'ensemble des recettes ou des wagons chargés, mais sur les variations des ~~aspects~~ éléments les plus intéressants du trafic.

C

M

1756 Milice ferroviaire - Lettre du Colonel PAQUIN du 31 Janvier au Ministre Secrétaire d'Etat à la Guerre

Le Fonctionnaire qui se rendra à VICHY, à la fin de la semaine, attirera l'attention de M. BERTHELOT sur la démarche faite auprès du Colonel PAQUIN par les autorités allemandes, et lui signalera que la S.N.C.F. sera vraisemblablement sollicitée par la W.V.D. d'organiser une milice semblable pour la zone occupée.

D.G.

1757 Arrondissement au décime -

Le Gouvernement n'ayant pas donné son accord aux propositions de la S.N.C.F. en ce qui concerne l'arrondissement au décime des surtaxes locales temporaires, F préparera une lettre au Secrétaire d'Etat aux Communications prenant acte de la décision prise et attirant son attention sur le fait que les communes auront à supporter les moins-values ~~que donneront, par accroissement~~ dorénavant, certaines perceptions.

CR de E
du 6/2/41

1
C

1758

Restitution des wagons vides à barre jaune -

CR de M^{me} WND du 5/2/41

M, d'accord avec T, préparera une lettre aux deux W.V.D. signalant que, parmi le matériel vide restitué, figurent de nombreux wagons à barre jaune. Conformément aux instructions reçues, ces wagons devraient être retournés à la Reichsbahn dans le plus court délai, *auquel cas la route du bel pays sera*

M

T

La S.N.C.F. demandera, en conséquence, si ces instructions doivent être appliquées ou si elle est autorisée à supprimer les barres jaunes.

~~Acheminement des trains de wagons vides de la D.R.B. SARREBRUCK sur l'E.B.D. NANCY -~~

~~En principe la Reichsbahn doit assurer la traction de ces trains, mais à titre exceptionnel, la S.N.C.F. pourra mettre quelques machines à la disposition de la D.R.B. de SARREBRUCK pour le parcours de SARREBRUCK jusqu'à l'E.B.D. NANCY.~~

M. ADAM

1759

Priorités de la S.N.C.F. -

fait par
Le Fonctionnaire qui se rendra à VICHY, à la fin de la semaine, demandera à M. le Secrétaire d'Etat aux Communications de préciser, par un texte, qu'en ce qui concerne certaines fournitures essentielles, la S.N.C.F. a un droit de priorité non seulement pour le transport mais sur la production même des usines.

D.G.

Loy 1142

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 4 février 1941.

1.760°- Suppression de la patente.-

*Lettre en f/0/62/uuu
du 5/2 du ch de
Marché du
25/2/41*

M. OLIVIER réunira une Commission comprenant les représentants des Services A, T, V et du Service du Contentieux en vue d'étudier les conséquences, sur nos marchés, de la loi du 13 janvier 1941 et de soumettre à M. le Directeur Général les modalités d'application de la nouvelle législation, compte tenu des simplifications qui apparaîtront possibles à l'examen.

A
T
V
X

1.761°- Dépenses de remise en état du réseau.-

*CR de F
du 8/3/41*

1°- Il y a lieu de demander dès maintenant au Gouvernement des acomptes au sujet des dépenses faites, ou présumées faites, à la demande de l'Autorité Militaire française ainsi que des dépenses faites après l'Armistice en zone occupée pour la réparation des dommages résultant des hostilités.

T
V

2°- T et V suivront -chacun en ce qui le concerne- l'application de la circulaire en date du 12 décembre, diffusée le 27 janvier, et relative à la discrimination des dépenses effectuées au titre de l'article 3 ou de l'article 4 de la Convention du 9 septembre 1939.

T
V

3°- Dans la préparation des dossiers de remboursement, il y a lieu de joindre un attachement précis de la nature et des circonstances de la dépense et de justifier, dans chaque espèce, que cette dépense est remboursable au titre du Protocole.

F

4°- F donnera les instructions pour l'ouverture et la tenue de comptes statistiques où seront constatées toutes les sommes dont le remboursement à l'Etat est à demander.

M E M E N T O

de la Conférence du Directeur Général le 6 Février 1941

- 1.762° - Projet de lettre soumis à M. le Directeur Général au sujet des renvois en Alsace-Lorraine des autorails de la Sous-Direction de STRASBOURG -

T reverra la rédaction du projet de lettre, conformément aux indications données par le Directeur Général.

~~Les obligations imposées par la Convention d'Armistice s'appliquent à tout le territoire de la zone occupée et aucun régime particulier ne peut être envisagé en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine.~~

- 1.763° - Défense passive des Chemins de fer -

Lettre W.V.D.
du 13/2/41 au
DG° W.V.D.

M, d'accord avec V, préparera, dans un court délai, un projet de réponse à la lettre du 28 Janvier 1941 de la W.V.D. PARIS en faisant état des déclarations faites par le Président MUNZER à un Représentant du Service M.

- 1.764° - Trains pour la construction de voies et d'aiguillages -

Lettre du 7/1/41
à W.V.D.
du 19/1/41

Le Service V préparera un projet de réponse à la signature du Directeur Général, dans un court délai.

- 1.765° - Renvois de machines de la Sous-Direction de STRASBOURG en Alsace-Lorraine -

Les restitutions doivent être faites, conformément à la Convention d'Armistice, d'après l'effectif du Parc de la Sous-Direction de STRASBOURG avant la guerre, c'est-à-dire sur la base de l'inventaire du 19 Août 1939.

T fera connaître à la W.V.D. que la Commission d'Armistice devrait être saisie de toute demande tendant à prendre comme termes de comparaison l'effectif du Parc du Réseau A.L. au 1^{er} Janvier 1938.

...

1.766° - Projet de lettre soumis à M. le Directeur Général :
au sujet du décompte des wagons transitant de la
Région de l'Est en Alsace-Lorraine -

M justifiera la demande de la S.N.C.F. par
les dispositions du R.I.V. concernant les compta-
ges entre deux Administrations exploitantes.

1.767° - Huiles de graissage et de surchauffe -

*CR du P
du 1/2/51*
Le Service A, d'accord avec T, préparera
un projet de lettre contre les projets d'utilisa-
tion par le Pool des Huiles de graissage des
huiles débloquées par les Autorités allemandes pour
les besoins de la S.N.C.F.

portant

Le présent mémento a pour objet
d'acter, vis-à-vis du Service
cédant et de M. ADAM, l'affec-
tation de M. SCHNEIDER à la
Liaison de BRUXELLES.

Nous avons opéré de cette
façon pour la désignation de
M. FAYNOT.

17 juillet

dry
DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 10 Février 1941

LM

17739 - Liaison avec la W.V.D. BRUXELLES

M. SCHNEIDER, Inspecteur Divisionnaire à la Subdivision de la Comptabilité des Recettes des Services Financiers, est affecté au Service de Liaison avec la W.V.D. BRUXELLES.

P

F

M. ADAM

A/

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 11 février 1941.

L/M

1.773°- Récupération et régénération des huiles.-

CR de T
du 19/1/41

T fera le point des différents procédés, de leur valeur technique et de leur coût respectifs.

T

1.774°- Reconstitution du parc A.L.-

T remettra une note à ce sujet à M.le Directeur Général d'ici samedi 15 février.

T
D.G.

1.775°- Travaux envisagés par les allemands aux ateliers d'Hellemmes.-

lett du
17/2 sur
S. et Etat sur
Coro

T remettra une note à ce sujet à M.le Directeur Général d'ici samedi 15 février.

T
D.G.

1.776°- Vente de vieilles traverses.-

Le Service du Budget hâtera l'étude dont il a été chargé par M.le Directeur Général, en liaison avec P, V et A.

B
P
V
A

18 FEV 1941

LM 18/2

M. Goulet DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
Prise devant M. Sauvageot du 17 février 1941.

1.777°- Voitures S.N.C.F. se trouvant hors de France.-

M.DUGAS se rapprochera de M et de T pour établir la statistique des voitures S.N.C.F. retenues hors de France et pour établir les bases de la redevance de privation de jouissance, comme cela a été fait pour les locomotives et les wagons.

M.DUGAS.

M

T

1.778°- Chargements exceptionnels.-

M.ADAM fournira des exemples concrets de cas où les demandes de chargements exceptionnels n'auraient pu être examinées dans un délai suffisamment court.

M.ADAM.

1.779°- Priorité pour les fournitures S.N.C.F.-

A réunira, pour M.le Directeur Général, un certain nombre de cas d'espèce où la priorité de transports de la S.N.C.F. pour ses fournitures urgentes a été mise en échec par un défaut de priorité dans les livraisons proprement dites.

A

D.G.

CR de A
du 26/3/41

18 FEV 1941
L.Y. B/13/2

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 18 février 1941.

1.780°- Livraisons à la S.N.C.F. de charbon du bassin du Gard.-

*CR de A
du 11/3/41*

A (M.SANTINI) se rapprochera de M. Jean LEVY pour établir les bases de l'organisation simplifiée du contrôle dans les mines du Gard. (M.SANTINI).

Il n'y a pas lieu à création d'un "plateau" du Gard.

1.781°- Fourniture de wagons pour livraisons urgentes à la S.N.C.F.-

*Etiquette
Mod. A2 048
6/3/41*

A se rapprochera de M pour établir un modèle de fiche à remettre à la gare d'une part, au fournisseur d'autre part, en indiquant le nombre de wagons et la destination des livraisons urgentes.

Le chef de gare sera avisé d'avoir à veiller, pour le compte de A, à la restitution des wagons à charger pour compte S.N.C.F.-

1.782°- Wagons citerne.-

*CR de f
du 18/3/41*

T et V renseigneront M sur le nombre maximum de wagons citerne S.N.C.F. qui pourraient être mis à la disposition de S.I.P.D., compte tenu des besoins intérieurs de la S.N.C.F.

T
V
M

M 17240
M

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 21 février 1941.

1.783°- Approvisionnements.-

1°- A explicitera, à l'usage du Secrétaire d'Etat aux Communications, les hypothèses sur lesquelles sont fondés les états de besoins en matières qui ont été demandés pour le deuxième trimestre 1941;

2°- A réunira tous les éléments relatifs à la répartition des carburants en vue d'un entretien de M.le Directeur Général avec le Répartiteur.

1.784°- Autorails.-

M et T se mettront d'accord sur la suppression: des services d'autorails en zone libre et sur leur réduction en zone occupée, pour faire face à l'épuisement du stock de gas-oil.

M
T

1.785°- Personnel.-

P établira d'urgence la liste des agents en instance de rentrée à leur poste au delà de la ligne d'arrêt et remettra cette liste à M.HARRAND : M.HARRAND.

P

L M DECISIONS

A 20/2
de la Conférence du Directeur Général du 24 Février 19411.786° - Camions à accumulateurs -

Le Service C renseignera le Directeur Général sur l'état d'avancement de la livraison de ce matériel. pour exécution

*CP de C
du 19/3/41*

1.787° - Réparations des dommages causés par les bombardements anglais -

Le Directeur Général attirera l'attention de M. CLAUDON sur le fait que la question n'est pas uniquement une question de prise en charge des frais, mais également une question d'exécution elle-même.

V
M
T1.788° - Prestations -

Les prestations de la semaine ont été légèrement inférieures aux chiffres rectifiés en cours de semaine.

Le Service M prévoira dorénavant les prestations de telle manière qu'on n'ait pas à les augmenter en cours de semaine car, dans les circonstances actuelles, ces augmentations ne sont que difficilement exécutées.

M

pour exécution

recens

D'autre part, le Directeur Général se fera rendre compte chaque matin par ~~le~~ Directeur de chaque Région, avec copie au Service Central M, de l'exécution des prestations de la journée de la veille.

1.789° - Doublement du raccordement de CORBEHEM -

V préparera les lettres nécessaires pour :

saisir, par écrit, de la question les
W.V.D. et le Gouvernement français

V

Copie à M. ADAM

1.790° - Rames à hélices -

Dans les circonstances actuelles,
le Directeur Général est bien d'accord
pour n'achever qu'une motrice de manière
à permettre de procéder aux essais.

T

1.791° - Turbines à gaz -

Le Directeur Général est bien
d'accord pour que l'on suive les essais
d'un nouvel appareil qui peut présenter
un réel intérêt pour nous.

T

1.792° - Containers-citernes -

Le Directeur Général est bien
d'accord avec les Services M et C sur le
fait que la construction de ces containers
ne présente, à l'heure actuelle, aucun
intérêt.

M

Il faut réserver les faibles quan-
tités d'acier que nous possérons à
d'autres constructions, étant donné que
les containers sont à l'heure actuelle
surtout réclamés pour s'en servir
comme moyen d'avoir une priorité dans la
fourniture de wagons, les containers
n'étant pas en fait déchargés.

C

T

1.793° - Entretien avec M. CLAUDON -

M. PORCHEZ entretiendra M. CLAUDON
de la question des horaires à fournir
aux passages à niveau, de celle des
circuits téléphoniques PARIS - LYON et
de celle de la répartition des dépenses
des travaux de LILLE.

V
pour exécution

CR de l du
12/3/41
110.5910.19

Il préparera à la signature du Di-
recteur Général une lettre aux Régions
pour leur rappeler qu'elles ne doivent
pas accepter de discuter les questions
de répartition des dépenses qui dépendent
du Service Central.

DECISIONS

de la Conférence du DIRECTEUR GENERAL du 25 Février 1941

15/3

1.794°- Semaine de sécurité -CR d/c/s
du 31/3/41

Les Directeurs des Services, au cours de la semaine de sécurité, se feront rendre compte pendant leurs tournées des conditions dans lesquelles les causeries éducatives ont eu lieu et les diverses questions posées ont été examinées. Ils feront des recommandations analogues à leurs collaborateurs qui feront des tournées pendant la même semaine (9 au 15 Mars).

Tous
Services1.795°- Fournitures d'huile de graissage, gas-oil, etc...

M. PONCET mettra au point, d'accord avec M. COULLIE, les réponses à faire au répartiteur des pétroles sur la nécessité d'assurer le plus long-temps possible l'alimentation de la S.N.C.F. en huile surchauffe et, spécialement, en huile surchauffe de haute qualité et sur les spécifications techniques à adopter pour les diverses catégories d'huile cylindre.

T
A

M. COULLIE préparera, d'autre part, une note exposant les conditions dans lesquelles nous devons maintenir la situation présente des Consommateurs de Pétrole comme intermédiaire quasi général pour la fourniture de nos produits dérivés du pétrole.

1.796°- Prix des fournitures -Note de A
au Général J.S.
Ministère des Armées
du 25/2/41

La réglementation des prix nous interdit, en principe, de payer plus cher que les prix de Septembre 1939 majorés des hausses homologuées depuis cette date.

A
V
T
C

Mais ces prix sont notablement inférieurs aux prix normaux acceptés pour l'ensemble du marché.

Nous ne pouvons donc effectivement recevoir les produits qui nous sont destinés, par exemple pour les fontes et les bois, que si le répartiteur des produits impose aux fournisseurs de nous fournir à un prix inférieur à celui qu'ils peuvent obtenir d'un autre client.

M

Dans la pénurie actuelle de matières et tant que cette obligation ne sera pas faite par le répartiteur aux fournisseurs, il est vain d'espérer pouvoir être fournis dans ces conditions. Comme nous avons le devoir de recevoir les matières qui nous sont indispensables, nous sommes contraints d'accepter des prix plus élevés que ceux que l'application stricte de la loi nous obligerait à payer.

M. COULLIE préparera donc une lettre aux répartiteurs intéressés pour leur demander d'imposer aux fournisseurs l'obligation dont il s'agit. Il préparera une lettre au Secrétaire d'Etat aux Communications pour lui demander d'intervenir dans le même sens et lui indiquer que, en attendant, nous ne pouvons pas échapper au paiement d'un prix supérieur.

En ce qui concerne les bois, la lettre signalera au surplus la situation particulièrement inéquitable qui est faite à ceux de nos fournisseurs qui avaient accepté de continuer à nous servir alors que ceux qui avaient fourni l'armement se sont trouvés libérés de toutes leurs obligations antérieures par l'annulation des marchés d'armement et se trouvent ainsi dans une situation particulièrement privilégiée; dans ces conditions, nous sommes obligés d'annuler également les marchés passés avec nos fournisseurs.

1.797°- Fourniture de charbon -

Nous accepterons la substitution de criblés menus aux fines menues mais nous essayerons de ne pas les payer plus cher que les criblés gras.

1.798°- Armes pour notre personnel -

Le Service P vérifiera que la demande rappelée par le Colonel PAQUIN s'applique non seulement aux armes des agents du Service Financier, mais à tous les autres.

A

T

P

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 27 février 1941.

LM

1.799°- Transports à petite distance.-

M. le Directeur Général est d'accord, en principe, sur le fait de ranger dans les transports commerciaux -c'est-à-dire sans priorité sur le chemin de fer- les transports effectués à une distance inférieure à 25 km. Corrélativement, sur les moyens routiers, une priorité serait reconnue à ces mêmes transports.

C préparera une note de principe pour saisir le Ministre de cette question.

C

1.800°- Trafic de détail.-

CR de M du 1/3/41
M précisera aux Régions les directives relatives à l'affectation du matériel destiné aux transports de détail.

M

1.801°- Approvisionnement en ciment.-

CR de M du 1/3/41
V rendra compte au Ministre du fait que les attributions de ciment de la S.N.C.F. ne permettent de faire face qu'aux seuls travaux de reconstruction, à l'exclusion des travaux d'équipement.

V

1.802°- Réparation des wagons A.L. avariés sur les lignes S.N.C.F.

lettre de I du 10/3/41
Il y a lieu de protester, par l'intermédiaire du Colonel PAQUIN, contre les règles posées par la W.V.D. Bruxelles pour la réparation des wagons A.L., en se plaignant sur le terrain du parc utilisable en France.

T

T préparera cette intervention, d'accord avec M.

M

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

DU 3 MARS 1941

de —

LM

1.803°- Ferrailles.-

C se rapprochera du G.I.A.F. pour l'établissement
d'un programme de transport en zone non occupée, compa-
tible avec les possibilités actuelles de débit.

C.

1.804°- Matériel.-

1°- T, d'accord avec M, mettra au point, pour éviter
l'inutilisation des wagons couverts dont la toiture ne
peut être réparée faute de toile, une inscription à por-
ter sur ces wagons de manière à éviter d'y charger des
marchandises craignant la mouille.

T.

M.

2°- T supprimera sur le matériel les inscriptions
non réglementaires qui y ont été portées depuis la
guerre (à l'exception des "barres jaunes").

T.

Monsieur DUGAS

CONFIDENTIEL

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 4 Mars 1941

1.805°- Trafic..-

M suivra séparément les nombres de wagons chargés entre zone occupée et zone non occupée et vice-versa et renseignera M. le Directeur Général à ce sujet.

M
D.G.

1.806°- Vagons citerne..-

T se rapprochera du Ministère des Communications (M. MORONI) au sujet du nouveau régime des wagons citerne.

T
C M

1.807°- Charbon..-

A saisira le Ministère des Communications, avec copie au Colonel PAQUIN, de la question soulevée par l'attribution de priorité simultanée au Gaz et à la S.N.C.F. pour les livraisons de charbon.

A
T M

1.808°- Transport des bagages..-

en cours du 15/3/41
M convoquera les entreprises de manutention et leur demandera d'établir rapidement une organisation correcte du portage des bagages à domicile.

M
C

1.809°- Cantines..-

F, P et B constitueront une Commission de 3 Membres qui sera chargée d'examiner la situation des cantines. L'ordre de mission correspondant sera soumis par P à M. le Directeur Général.

F
P
B
D.G.

11/3

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 6 mars 1941.

LM

1.810°- Trafic voyageurs.-

1°- M chiffrera les km/trains voyageurs qu'il pourra être nécessaire de créer pour le service d'été; *travailler l'afflux voyageurs au voyage, spécialement pour l'été.*

2°- En liaison avec C, M étudiera les conditions de parcours ou les restrictions susceptibles d'engendrer une trop forte augmentation du trafic voyageurs; *que nous pourrions établir au vu de ce que nous pourrions faire par d'autre.*

3°- C entretiendra la Compagnie des Wagons-Lits de la question du prix des wagons-lits de 2ème classe.

1.811°- Transports à petite distance.-

C reprendra, d'accord avec M, l'étude d'une formule relative aux transports à moins de 25 km. - prévoyant que ceux-ci ne pourront être effectués - lorsqu'ils ne seront pas compris dans un programme - qu'après que les autres besoins auront été servis.

1.812°- Prestations de matériel de la Compagnie des Wagons-Lits

*Conférence le 11/4
chez M. le Directeur*

M.DUGAS, en liaison avec C, Met F, étudiera cette question en vue de définir :

1°- L'importance quantitative des prélèvements effectués;

2°- La manière dont ces prélèvements ont été notifiés;

3°- La procédure suivant laquelle la privation de jouissance pourrait être exposée aux Autorités allemandes.

7813°. Itinéraire et renouvellement voyageur

C proposera en liaison avec M la formule des horaires d'été applicable à la fin de l'été et au début de l'automne, *qui sera celle de l'été actuel et renouvellement.*

11/4

et examiner la question de ce que nous devons faire au cours des horaires d'été et d'automne, spécialement ceux du début.

*C
11/4*

M

7 Mars 1941

D E C I S I O N S

de la Conférence du Directeur Général du 7 Mars 1941

1.814° - Remboursement des dommages de guerre -

Lettre aux Comptes du 21/3/41
ne s'applique pas

F hâtera la préparation d'un projet de lettre au Ministre des Finances sur la facturation des sommes à rembourser par l'Etat à la S.N.C.F.

B

1.815° - Réparation du matériel A.L. -

Le
Un projet de lettre au Colonel PAQUIN soumis par M sera modifié conformément aux indications données par M. le Directeur Général.

On indiquera notamment:

1°) que par wagons A.L. il faut entendre les wagons immatriculés A.L. antérieurement au 1^{er} Janvier 1938 ;

M

2°) que ces wagons comptant en nombre en ALLEMAGNE ne pourront être acheminés sur les Ateliers de réparation d'Alsace-Lorraine que moyennant le retour en FRANCE de matériel équivalent et seulement après la remise à la S.N.C.F. des 30.000 wagons qui doivent lui être restitués.

T

1.816° - Compte rendu de l'entretien du 26 Février, entretien entre les Représentants de la S.N.C.F. et les Représentants des W.V.D. de BRUXELLES et de PARIS au sujet de la fourniture de pièces de rechange destinées au matériel cédé au titre de prêt au REICH. -

M. R.R. SCHINKE a signalé qu'au titre des 30.000 wagons à rapatrier, 270 wagons étiquetés pour les Ateliers de MOHON passaient journallement la frontière. M demandera à la W.V.D. d'effacer les barres jaunes qui marquent ce matériel.

T

l'autorisation

M. SCHINKE a également souligné que le pourcentage des wagons réformés en attente ou en cours de réparation était de 7 % sur la S.N.C.F. alors que sur la Reichsbahn il est inférieur à 4 %. T vérifiera le chiffre de 7 % et se renseignera sur la façon dont sont comptés les wagons en réparation sur la Reichsbahn.

M

Si la différence signalée par M. SCHINKE n'est pas d'ordre comptable, T s'informera des méthodes suivies en ALLEMAGNE et demandera qu'un de nos Ingénieurs soit autorisé à étudier sur place le fonctionnement des Ateliers de la Reichsbahn.

- 1.817° - Transports de charbon au départ des Mines du Nord et du Pas-de-Calais -

La S.N.C.F. continuera pour ces transports à utiliser au maximum les rames S.G.W.

A

M

- 1.818° - Représentation de la S.N.C.F. au Conseil d'Administration du Comité Central des Armateurs -

T fera des propositions au Directeur Général en vue de pourvoir à un siège dont disposera prochainement la S.N.C.F.

Letter de M. Pommier
du 12/3 au 7/9

- 1.819° - Renforcement de la Division des Approvisionnements +

A adressera un rapport ~~circumstancier~~ à M. le Directeur Général faisant ressortir le surcroit de travail administratif que nécessiteront les opérations de contingentement dès que les nombreux organismes de répartition et de contrôle seront à même de fonctionner à plein.

CR de R
du 29/13/41

Les autres Services Centraux signaleront également les difficultés qu'ils éprouvent à ce sujet.

M

T

V

C

- 1.820° - Utilisation, par les agents, des trains soumis à des conditions de parcours ~~et l'accès à quelles ne donnent pas droit la liste de circulation dans aux opérations~~

Des instructions seront adressées aux Services intéressés, rappelant qu'il ne peut être tenu compte, ~~de l'évaluation des parcours minima exigés~~ ~~pas l'accès à quelles ne donnent pas droit la liste de circulation dans aux opérations~~ des trajets complémentaires qui pourraient être effectués au moyen de facilités de circulation comportant la gratuité.

Note du 2/3-
de la gare
Président

- 1.821° - Aménagements nouveaux dans les wagons de la S.N.C.F. exploités par la S.T.E.F. -

C préparera une note pour M. le Président proposant de prendre à la charge de la S.N.C.F. l'installation de blocks à glace dans 100 wagons et de ventilateurs dans 60 wagons.

C indiquera qu'il sera ~~ut~~ possible de tenir compte de ~~la~~ dépense dans le pourcentage des redevances S.N.C.F.

M

B

u

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

CONFIDENTIEL

du 10 Mars 1941

1822°- Trafic voyageurs -

L'augmentation de ce trafic va rendre nécessaire le dédoublement de certains trains.

Pour caractériser l'importance de cette augmentation, O établira un graphique des voyageurs-kms au cours des derniers mois, que le Directeur Général présentera au Conseil du 12 Mars.

O

M

1823°- Application de la loi sur la mise à disposition de la S.N.C.F. de wagons particuliers ordinaires -

T préparera un projet d'arrêté à prendre par le Secrétariat d'Etat aux Communications fixant les renseignements que devront comporter les déclarations visées dans la Loi du 26 Février.

T

M

C

Les réquisitions seront prononcées par T, après avis de M et de C ; elles ne devront porter que sur des cas indiscutables.

1824°- Travaux de CREIL -

V et M examineront si le projet de suppression de la cisaille nécessite les remaniements importants de la gare envisagés par la Région Nord. Il y aura lieu également d'envisager l'utilisation de la 3ème voie au cours de la phase intermédiaire.

V

M

1825°- Service de la Poste de la Gare MONTPARNASSE -

Le projet préparé par l'Administration des P.T.T. semble prévoir, à l'arrivée, le passage à niveau des wagons-poste sur les voies principales de la gare.

V

M

V et M étudieront les mesures à prendre pour éviter ces manœuvres.

1826°- Répression des vols -

*Reunies du 25/3
et le 1/04 de
la surveillance
générale*

L'organisation actuelle des Services de Surveillance dans les gares fera l'objet d'un examen d'ensemble de la part de C et de M qui soumettront des propositions au Directeur Général, notamment en ce qui concerne le recrutement d'un personnel spécialisé et la mise à disposition des Régions de crédits spéciaux (dépistage).

C
M

1827°- Lettre de la Commission Allemande d'Armistice au Général DOYEN en date du 26 Février au sujet de la mise à disposition de la S.N.C.F. du matériel actuellement en construction dans les Ateliers du Nord de la FRANCE et en BELGIQUE -

T s'informera des intentions de la W.V.D. en ce qui concerne la libération, pour le Service en zone occupée, du matériel commandé par la S.N.C.F.

T

1828°- Engagement des dépenses de travaux complémentaires demandés par l'Etat-Major de l'Armée - 4^e Bureau -

M. PORCHEZ fixera les conditions dans lesquelles le Chef de la Délégation Technique à VICHY sera habilité à approuver les dépenses n'excédant pas 200.000 francs, conformément au désir exprimé par la Commission Centrale des Chemins de fer dans sa lettre du 27/2/41.

V
M

1829°- Recrutement d'un personnel auxiliaire de mécanographie dans les Services Régionaux de la Voie -

P fera état dans ses prévisions de recrutement du personnel auxiliaire des besoins d'agents mécanographes signalés par M. PORCHEZ.

M. LECLERC
du SABLON
M. PORCHEZ
P

1830°- Article dans la Revue Générale des Chemins de fer -

M. BOYAUX fera préparer un article sur les méthodes et les activités d'un démarcheur.

C

1831° - Vagons aménagés pour la désinfection

T

Les wagons actuellement équipés seront
remplacés par de vieilles voitures.

M

1832° - Conférence à VICHY au sujet des huiles de
graissage -

A

M. GROS s'y rendra, accompagné de
M. LAPLAICHE.

T

V

b 12/8
L.M

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 11 mars 1941.

1.833°- Transports des houilles traction.- :

La Commission M, T, A, recherchera les dépôts:
qui pourraient recevoir le charbon des mines de
Blanzy en wagons de grande capacité.

M
T
A

1.834°- Augmentation du trafic "voyageurs".- :

M.DUGAS, en liaison avec M et C, s'efforcera
de chiffrer l'augmentation du trafic "voyageurs"
depuis septembre, en faisant ressortir l'occupa-
tion moyenne des trains et en poussant le graphi-
que jusqu'aux derniers éléments connus de recettes
et de parcours.

M.DUGAS.
M
C

d

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 13 mars 1941.

1.835°- Echange de matériel avec les Chemins de fer belges. - :

Il y a lieu de demander aux Chemins de fer belges l'application du R.I.V. à dater du 1er décembre 1940. M

1.836°- Tarifs. - :

En adressant au Secrétaire d'Etat aux Communications copie de la lettre à la W.V.D. relative à l'augmentation des tarifs S.N.C.F., on appellera l'attention du Ministre sur le décalage qui risque de s'instituer entre les tarifs du fer, de l'eau et de la route, du fait de l'ajournement des majorations de tarifs marchandises S.N.C.F. C

1.837°- Classification des instructions. - :

M.DUGAS poursuivra cette étude avec M.RENOUARD, en s'inspirant des indications données par le Service C. C

M.DUGAS.
M.RENOUARD.

LM 13/4/41

DECISIONS

de la Conférence du Directeur Général,

du 15 Mars 1941

1838° - Réparation des wagons -

M. PONCET entretiendra le Directeur Général de la comparaison qui a été faite par un récent memento dans ses Services des conditions de réparations des wagons dans les différentes Régions.

T et M, d'autre part, feront revivre, en vue d'une action énergique, les binômes qui avaient étudié sur chaque Région les conditions de passage des gares de triage aux ateliers des wagons à réparer. Il y a énormément de temps à gagner à ce point de vue.

MT1839° - Récupération des wagons -

M fera regarder à nouveau la possibilité de récupérer tous les wagons non affectés à ~~un~~ trafic et notamment les wagons immobilisés pour des ~~des~~ ^{installations} sertes fixes d'économats.

M1840° - Lettres de principe aux Autorités allemandes -

Le Directeur Général rappelle, à l'occasion d'un cas d'espèce, la nécessité de lui soumettre toutes les lettres adressées aux Autorités allemandes qui sont susceptibles d'engager des questions de principe.

MTVCAPF1841° - Comités d'Organisation -

Le Directeur Général demande à M. COULLIE de lui présenter un tableau de l'organisation des Comités d'Organisation et des Directeurs chargés des diverses catégories d'affaires au Ministère de

A

7 Février 1941

LM

MEMENTO

de la Conférence du Directeur Général du 7 Février 1941

1.768° - Rapport de M. LEMONNIER sur les accidents -*approuvé*

Le Directeur Général prend acte de l'accord des Services T et V sur les conclusions des deux parties du rapport de M. LEMONNIER

M
T
V

et demande au P.N. de faire établir une commission de suivi de l'application de l'accord

1.769° - Huiles de graissage et de surchauffe -

Suite à décision 1.767 - *du Répartiteur*

pour l'heure un
A préparera le projet de lettre au Ministre signalant les intentions de répartir le stock disponible sans ménager aucune réserve en faveur du Chemin de fer. La S.N.C.F. fera connaître ultérieurement au Ministre, dès qu'elle disposera des renseignements nécessaires la date à partir de laquelle le stock actuel sera épuisé, son renouvellement ne paraissant pas pouvoir être envisagé.

A
T

L'attention du Ministre sera également attirée sur les disponibilités en huiles de ricin et sur les inconvénients que présente - rait la remise au Pool des Huiles de Graissage, aux fins de mélange avec d'autres produits, des huiles dont la S.N.C.F. a obtenu le déblocage par les Autorités allemandes.

1.770° - Indemnité aux agents en déplacement de longue durée -

~~P étudiera une formule permettant d'accorder aux agents en déplacement de longue durée, une indemnité mensuelle forfaitaire (indépendante de l'indemnité de déplacement normale)~~

P
A

1.771° - Lettre à la W.V.D. PARIS au sujet de la distribution et de l'utilisation du matériel de superstructure -

M. PORCHEZ signalera aux Fonctionnaires

CR de S du
1/3/41

compétents de la W.V.D. les modifications à apporter à la réglementation fixée par une lettre de la W.V.D. du 31/1/1941 et dont l'application se heurterait à des difficultés pratiques certaines.

1.772 - Récupération et emploi de succédanés -

Les Services intéressés feront au Directeur Général des propositions en vue d'instituer des primes :

a) en faveur des agents qui suggéreraient des idées intéressantes soit pour la récupération ou l'utilisation des vieilles matières soit pour l'emploi de succédanés ;

b) en faveur des Etablissements (dépôts, brigades, etc...) qui auront obtenu ~~les meilleurs résultats~~ les meilleurs résultats, compte tenu des économies de consommation réalisées (primes à la qualité du travail plutôt qu'à la tonnage récupéré).

Les primes en faveur des Etablissements seraient accordées chaque mois et feraien~~t l'objet d'un concours entre deux établissements de même catégorie d'une Région.~~ les

M
T
V
A

la Production afin d'examiner auprès de quelle(s) personnalité(s) il y aurait lieu d'instituer une liaison périodique à l'imitation de celle que le Service A fait avec les Autorités allemandes.

1842° - Conférences des Chefs de Services -

M, C, T et V préviendront le Directeur Général des réunions des Chefs de Services en envoyant l'Ordre du Jour de la réunion.

M
C
T
V

1843° - Trains étoilés -

M et T reverront d'urgence la liste de ces trains en vue de renseignements à fournir à l'Autorité allemande.

M
T

1844° - Travaux à MOHON -

T se renseignera auprès de MM. DUGAS et PORCHEZ sur l'attitude à tenir par M. PICARD lors de sa prochaine réunion à MOHON avec un représentant de la W.V.D. BRUXELLES.

T
V
M. DUGAS

1845° - E.B.D. LILLE -

T préparera une réponse du Directeur Général à la Région Nord indiquant que M. VANDENBEUSCH doit être, comme il est prévu, détaché à l'E.B.D. LILLE, au plus tard au 1er Avril.

T
P

1846° - Vagons en construction -

T reverra le projet de lettre à envoyer à la W.V.D. pour lui demander des précisions sur l'interprétation d'une décision récente de la Commission d'Armistice qui laisserait ces ~~affaires~~ ^{Vagons} à disposition de la S.N.C.F.

T

1847° - Transport de charbon par eau -

A et T réuniront des renseignements sur cette question en vue d'en entretenir M. CLAUDON Lundi à 15 heures.

A
T

.....

1848° - Accords franco-italiens -

M, C et T entretiendront de cette question
M. CLAUDON Lundi à 15 heures.

M
C
T

1849° - Ouvriers agricoles -

P et V entretiendront M. CLAUDON de cette
question Lundi à 15 heures.

P
V

1850° - Majoration des tarifs -

C entretiendra M. CLAUDON de cette question
Lundi à 15 heures.

C

1851° - Priorités de transport -

M. COULLIE mettra le Directeur Général au
courant des résultats de son entretien avec
M. PONS.

M. COULLIE

A

1852° - Question des huiles -

M. GROS rend compte de son entretien du
Vendredi 14 Mars avec M. BERTHELOT. La question
paraît réglée en ce qui concerne les huiles
surchauffe. Un contingent de 50 tonnes d'huile
de ricin va nous être donné pour faire des
essais, et M. BERTHELOT a demandé qu'on le sai-
sisse de notes spéciales sur la question des
huiles de colza et du pétrole.

A

1853° - Majoration des prix -

*affam terminé
18/3/41*

Le Directeur Général est bien d'accord
sur une liaison avec les grands Services Publics
consommateurs en ce qui concerne notre politique
commune en matière de prix.

A

M. GROS verra les intéressés et fera une
note qui puisse être remise à M. MOREAU-NERET
au Conseil de Mercredi prochain.

G. L. A.

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 17 mars 1941.

1.854°- Congés.-

*Ch de 2 du
20/5/41*

P soumettra à M. le Directeur Général une proposition tendant à prolonger l'exercice congés 40/41. Au delà de la limite ainsi fixée, les congés qui n'auront pu être pris seront remboursés aux agents.

P
D.G.

1.855°- Consommation de pétrole.-

M donnera aux gares les instructions les plus sévères pour économiser le pétrole et mettra sur pied une formule de rationnement.

M

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
DU 20 MARS 1941

1856°- Approvisionnement.-

CR de A du 20/3/41
A examinera avec T et V les matières premières
faisant défaut sur le marché français qu'il serait
possible de se procurer en Allemagne.

AA
T.
V.

21 Mars 1941

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 21 Mars 1941

1.857°- Prêt aux Chemins de fer de l'Etat Slovaque de 50 wagons de la voie. -

M. d'accord avec V préparera un projet de lettre au Colonel PAQUIN, signalant la nouvelle demande de cession de matériel dont la W.V.D. a saisi la S.N.C.F. par lettre du 20 Mars 1941, et lui demandant de protester auprès des Autorités d'occupation.

M

V

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 24 mars 1941.

L
B 24/3

Note du 18 de M
1.858°- Triage d'Is-sur-Tille.-

M mettra à l'étude la réduction et la concentration des installations d'Is-sur-Tille de manière à permettre, dans l'avenir, une exploitation plus économique de ce centre.

A cette occasion, M étudiera également, avec le Service T et les Régions Sud-Est et Est, si les installations d'Is-sur-Tille ne seraient pas avantageusement rattachées à la Région du Sud-Est.

*CR du 5
du 15/4/41*
1.859°- Transport de traverses.-

V se préoccupera d'utiliser au transport des traverses les wagons couverts ne pouvant être réparés pour l'instant faute de ~~toiles~~ *étoiles*

1.860°- Citernes.-

M, en liaison avec un représentant de chacun des Services V et T, se rapprochera de la S.I.P.D. pour rechercher une formule permettant de mettre à profit les creux d'utilisation des citernes S.N.C.F. qui se produisent du fait de la discontinuité des arrivages, en prêtant ces citernes pour le trafic intérieur français.

M
T

V

M
V
T

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 27 mars 1941.

1.861°- Plan d'équipement à longue échéance.-

M. DUGAS réunira les Services M., T., V., A.,
pour préparer la réponse à la lettre du Ministre
du 23 mars 1941 relative à l'établissement d'un
programme d'équipement à longue échéance.

On établira pour chaque travail une notice
justificative et une évaluation sommaire.

M. DUGAS.

Convoquer
Yves redi chez
moi à 14h30
les représentants du Service
MTVA à un 1er examen
(Article A Service au personnel
concernant les frais à la télévision)

A 2913

Ley

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 28 mars 1941.

M. Coulet

verso
Copie
de 2913

1.862°- Règlements internationaux. : F
Une Commission, composée des Services : F
F, M et O, étudiera les questions pendantes : M
au sujet de l'application du R.I.V. : O
: :

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 29 Mars 1941

L M 13/3/41

1.863°- Ligne d' ETAMPES à GUILLERVAL -

M donnera des instructions en vue de limiter la double traction aux trains excédant un certain tonnage.

M

1.864°- Projet de modification des installations de la gare de PARIS - Refoulement des rames sur le chantier de CONFLANS -

C examinera, si en appliquant une solution analogue à celle adoptée à la Gare de PARIS pour le refoulement des rames sur le Chantier du LANDY, il serait possible d'éviter la construction d'un pont supplémentaire que nécessite le nombre de voies d'emmagasinement actuellement prévu.

NORD

V

M

1.865°- Cales -

M prescrira aux gares de récupérer les cales après déchargement des wagons.

M

1.866°- Commandes d'appareils téléphoniques -

V fera connaître à M.ADAM si la S.N.C.F. peut envisager de prendre la suite des commandes passées par la W.V.D. de BRUXELLES et que celle-ci ne peut effectuer sur son contingent.

V

M. ADAM

1.867°- Fourniture de matières contingentées aux Chemins de fer d'Intérêt Secondaire ou aux Chemins de fer Coloniaux -

A propos d'une demande de 20 T d'huile sur-chauffe présentée par le Chemin de fer de DAKAR au NIGER, il est décidé que la S.N.C.F. ne peut effectuer sur ses stocks aucun prélèvement de matières contingentées au bénéfice d'autres Chemins

V
T
A

rapport

de fer. Ceux-ci doivent s'adresser aux Organismes de Répartition.

1868°- Toile à bâches -

M et T indiqueront aux Répartiteurs du Comité des Textiles les quantités de toile à bâches dont nous pouvons envisager dès maintenant la commande.

M

T

1869°- Circulation des trains de matériel vide -

T étudiera si la fermeture des portes des wagons couverts circulant à vide permettrait de réaliser une économie appréciable de combustible.

T

1870°- Mesures préventives contre l'incendie -

V pourra s'assurer le concours d'un Ingénieur-Conseil à condition de prévoir sa rémunération sur la base des travaux qui lui seront demandés.

V

1871°- Trains de cantonnement -

T hâtera l'aménagement des wagons devant être incorporés dans ces trains.

T

1872°- Comité d'Organisation des Voies Ferrées d'Intérêt Local - (7 rue d'Aumale PARIS) -

C signale que ce Comité est, dès maintenant, en mesure d'assurer la répartition des nombreuses instructions propositions d'ordre administratif que la S.N.C.F. doit actuellement notifier aux Chemins de fer d'Intérêt Secondaire.

M

T

F

15/11
L.Y.

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 31 mars 1941.

1.872°- Transformation de la gare d'Austerlitz.-

M, d'accord avec V, établira et soumettra d'urgence à M.le Directeur Général une estimation et un bilan des nouvelles installations envisagées pour répondre à la demande de M.le Secrétaire d'Etat aux Communications. : M
: V
: D.G.

l.R. du 29/5/41
1.873°- Essais de locomotives électriques.-

V examinera la possibilité de porter à 130 la vitesse limite des locomotives 2D2 entre Orléans et Tours, comme suite à la proposition de la Commission d'électrification. : V

*Projet de liste
à la signature du
Président le 2/6/41*
1.874°- Personnel.-

M préparera un rappel au Secrétaire d'Etat aux Communications au sujet de la conduite à tenir par le personnel S.N.C.F. en cas de bombardements. : M

1.875°- Contingent de matières.-

A renseignera d'urgence M.le Directeur Général sur les attributions totales faites par l'O.F.F.A. à l'ensemble des branches travaillant pour l'électrification, pour le mois de mars 1941. : A
: D.G.

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 1er avril 1941.

du

1/3/41

LM

1.876°- Limitation du trafic voyageurs.-

M renseignera M. le Directeur Général sur les dispositions précises adoptées par la Reichsbahn pour la limitation du trafic voyageurs.

M
D.G.

1.877°- Limite de charge des wagons.-

C signalera aux Services du Ravitaillement et des Ponts-et-Chaussées le relèvement de la charge autorisée pour les wagons, en les incitant à mettre à profit ce relèvement.

C

1.878°- Facturation aux Autorités allemandes.-

M.DUGAS réunira, à ce sujet, les Services M, T, V, C.

M.DUGAS.
M
T
V
C

1.879°- Filiales automobiles.-

Il y a lieu de reprendre l'ensemble de la question dans une note destinée au Conseil d'Administration, en justifiant, dans l'état actuel des choses, la solution proposée (éclatée).

L, M

dy

dy 135/11

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 3 avril 1941.

1.880°- Responsabilité des transports.-

*Ordre
du 15/4/41*

C soumettra à M.le Directeur Général la question
de la responsabilité du transporteur au départ des
gares de Boulogne, Calais et Dunkerque, qui a été sou-
levée par les Chambres de Commerce.

g
D.G.

L.M. 165/11

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 4 avril 1941.

1.881°- Wagons à barre jaune. -

M préparera une intervention auprès de l'E.T.R.A. pour prendre acte de la dernière lettre de la W.V.D. qui spécifie que les wagons porteurs d'une barre jaune doivent être traités comme wagons Reichsbahn par toutes les Administrations étrangères.

1.882°- Charbons. -

*CR du 1^{er} A
du 24/4/41*

A appellera l'attention du Ministère de la Production, avec copie au Secrétariat d'Etat aux Communications, sur l'insuffisance des attributions de charbons du mois de mars pour la zone libre.

de *CM 13/4*

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 5 avril 1941.

1.883°- Eclairage électrique. -

V, en liaison avec M, recherchera tout le :
matériel d'éclairage électrique des lignes :
coordonnées qui pourrait être réutilisé pour :
supprimer des éclairages au pétrole.

V

M

1.884°- Contingentement. -

M.DUGAS examinera avec T, V et A et avec : M.DUGAS.
M.ADAM, la position à prendre à la suite de la : T
démarche de la W.V.D. Bruxelles relative à un : V
droit de regard que les Autorités allemandes : A
demandent à exercer sur les programmes de tra- :
vaux et de construction de la S.N.C.F., ceci :
en vue de saisir de la question le Secrétaire : M.ADAM.
d'Etat aux Communications.

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

DU 7 AVRIL 1941

13/11
LM

1.885°- Travaux.-

Il y a lieu de présenter à part du projet d'électrification, le projet relatif à la banalisation des sens de circulation entre Blaisy-Bas et Dijon en justifiant spécialement ce projet par son intérêt propre.:

V.
M.

1.886°- Transmissions.-

V étudiera, pour l'avenir, l'utilisation de téléscripteurs entre les grandes gares de triage de la Région parisienne.

V.

D.Y. 14/3/41

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 8 avril 1941.

1.887°- Instruction relative aux obligations du personnel.-

Il y a lieu, pour le Service P, de consulter sur ce projet le Contentieux et les grands Services Centraux.

P

Cette règle de consultation est d'ailleurs à suivre pour toutes les Instructions d'ordre général intéressant le personnel.

1.888°- Cuivre.-

Il y a lieu pour A de passer immédiatement la commande d'avril 1941, jusqu'à concurrence de 530 t. de cuivre, sans attendre le résultat de notre intervention auprès du Ministre.

A

1.889°- Plomb.-

Il y a lieu d'entamer dès maintenant une campagne de récupération du plomb dans les établissements.

T
V

1.890°- Composition de parcours de traction avec la Société Nationale des Chemins de fer Belges.-

M.DUGAS, en liaison avec T, joindra cette affaire au contrat de location de locomotives à la S.N.C.F.B.

M.DUGAS.

T

1.891°- Dépose de voies.-

F, B et V étudieront en commun les modalités à adopter au sujet de l'amortissement des lignes déposées.

F
B
V

dsg

B

dsg L1

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 10 avril 1941.

1.892°- Laissez-passer.-

M. HARRAND préparera un dossier complet sur la question des laissez-passer en vue d'une intervention M. HARRAND de M. le Directeur Général ^{au présent} avec la W.V.D.

1.893°- Questions en instance avec le Ministère des Finances.

C, F, B -chacun en ce qui le concerne- feront le point des questions en instance devant le Ministère des Finances, pour intervention auprès de M. FILIPPI.

C
F
B

M
SMB

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
DU 17 AVRIL 1941

1893°- Défense passive.-

*Réf. en Conference
Le 19/4/41*

M. réunira les Services T, V, P, O pour présenter à M. le Directeur Général, samedi 19, des propositions concrètes au sujet de la conduite à tenir par les agents en cas d'attaque aérienne.

M.
T.
V.
P.
O.

1894° Tracé des voies dans la rampe d'Etampes.-

M, d'accord avec V, préparera la présentation de cette affaire au prochain Conseil d'Administration.

M.
V.

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
DU 18 AVRIL 1941

Ly B

1.895°- Affaires à soumettre à l'Administration Supérieure.-

1°- Chaque Service apportera à la Conférence de M. le Directeur Général du 19 avril les questions à soumettre à M. le Directeur Général des Transports. :

Tous Services

2°- Chaque Service Central apportera à M. le Directeur Général, pour la réunion du lundi 21 avril, les affaires à soumettre à M. le Secrétaire d'Etat aux Communications. :

1.896°- Approvisionnements.-

T et V renseigneront d'urgence A sur la révision de leurs besoins en cuivre en distinguant l'entretien et les différentes catégories de travaux neufs.

T.
V.
A.

A 21 N

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
DU 19 AVRIL 1941

A M

1.897°- Etat d'avancement du programme de 1er Etablissement et difficultés rencontrées.

V établira à ce sujet, après consultation des Régions, une note destinée à M. le Président en vue d'un entretien avec le Secrétaire d'Etat aux Communications.

Cf. du 1er juillet

V.

1.898°- Gares-Marchés.

M. BOYAUX, assisté de MM. Robert LEVI et PLOUVIEZ, représentera la S.N.C.F. à la Commission des gares-marchés.

C.

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 21 avril 1941.

1.899°- Transports ^{pour les Services} en service.-

Il y a lieu de rappeler aux Services MT. des Régions: T
les dispositions de l'Avis Trafic 80 pour qu'ils en
fassent application à leurs transports en service.
AA ^{pour le travail}

1.900°- Fours de carbonisation avec récupération.-

T tiendra M.le Directeur Général au courant de ses
études à ce sujet.

1.901°- Laissez-passer.-

Chaque Service M, T, V, C, A, remettra avant jeudi
à M.le Directeur Général une note précisant les entraves
apportées au service par le retard au renouvellement
des laissez-passer.

M
T
V
C
A

Ly

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 22 avril 1941.

L.M. /P

1.902°- Transports en service.-

M demandera aux Régions de faciliter les transports en service nécessaires pour la Voie et le Matériel & Traction.

M

1.903°- Effectifs.-

Chaque Service Central examinera de très près, en ce qui le concerne, la statistique des effectifs au 31 mars et rendra compte de cet examen à M.le Directeur Général.

Tous Services Centraux.

D.G.

1.904°- Plan quinquennal. -

Il y aura lieu de prévoir une dotation globale pour les autorails, dotation qui sera bloquée avec celle des voitures métalliques.

T

O

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 26 Avril 1941

1.905°- Outilage, matériel de route-

M. PONCET entretiendra M. LAFONT, ~~Ingénieur en Chef du Génie Maritime, de la question exposée par M. BROCHU.~~

T
F1.906°- Plainte de M. MALISSARD au sujet de ventes d'épaves effectuées à VIERZON -

Le Service C demandera à la Région du Sud-Ouest de modifier, dans le sens indiqué par le Directeur Général, ~~la réponse aux questions posées par M. le Président, il sera une note pour le Directeur.~~

G

1.907°- Mise à disposition de M. BAPTIFAUT d'une certaine quantité de ciment -

M. PORCHEZ examinera les suites qui peuvent être réservées à cette demande.

V

1.908°- Equipement de l'autorail de M. le Directeur Général -

Le Service T étudiera la possibilité de munir l'autorail du Directeur Général d'un appareil de T.S.F. susceptible de prendre les ondes courtes.

T

1.909°- Tournée de M. le Directeur Général en ALGERIE -

MM. les Directeurs des Services Centraux signaleront à M. le Directeur Général les différentes questions qui sont actuellement pendantes entre la S.N.C.F., le Gouvernement Général de l'ALGERIE et les Chemins de fer Algériens.

Services Centraux

1.910 - Retour des cheminots Alsaciens-Lorrains expulsés. -

ave

rappelle l'engagement

Le Directeur Général précise les conditions dans lesquelles il doit être procédé à l'affection des cheminots Alsaciens-Lorrains expulsés qui vont prochainement rejoindre le centre de LYON.

P
M
T
V

1.911 - Rations supplémentaires pour les mécaniciens et chauffeurs. -

La W.V.D. de PARIS ayant indiqué que les rations supplémentaires seraient fournies en matière et non pas sous forme de bons, MM. FLAMENT, BIGOT et HARRAND examineront les propositions à présenter aux Autorités occupantes pour le ravitaillement des cantines.

M. HARRAND
P
T

1.912 - Historique de la S.N.C.F. pendant la guerre. -

Il y aura lieu d'ajouter à cet historique un chapitre concernant les difficultés rencontrées par les chemins de fer français postérieurement à l'Armistice.

M. P. LEVY

1.913 - Programme annuel des travaux d'entretien. -

Le Service du Contrôle ayant demandé de connaître notre programme annuel des travaux d'entretien, M. PORCHEZ, lors d'un de ses premiers voyages à VICHY, signalera au Secrétariat d'Etat aux Communications les inconvénients que présente le travail supplémentaire que nécessitent les travaux de ce genre qui, jusqu'ici, n'avaient jamais été fournis.

V

1.914 - Projet de loi sur les embranchements particuliers

lett. de
f/du 13/5/41

V préparera un projet de lettre à la signature de M. le Directeur Général, transmettant et commentant la lettre reçue de la W.V.D. au sujet de l'embranchement de CHERBOURG.

au Ministère des Transports

✓

1.915 - Restrictions apportées à l'admission du personnel dans les trains rapides et express. -

Le Directeur Général décide que les nouvelles

dispositions prises à ce sujet feront l'objet
d'une annexe à l'Instruction Générale, Série
Personnel n° 2, indépendante de la Circulaire
pour l'application du Règlement du 1er Avril
1939 concernant les facilités de circulation.

P
M

de LM
13/04/41

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
DU 28 AVRIL 1941

1914°- Service Voyageurs.-

La prochaine édition du Chaix réglera le cas
d'un voyageur partant par un train où il n'y a
que des 3èmes et poursuivant son voyage dans une
classe supérieure.

C.

M.

Vu par M. J...
le 10/5/41

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 8 mai 1941.

1.915°.- Attachés.-

M, T, V fourniront à P des exemples concrets
de difficultés rencontrées dans le recrutement
des attachés. P proposera à M.le Directeur
Général une solution à ce sujet.

M
T
V
P
D.G.

Ch. de V du 10/6/41
M.D.G. à J.../ch.

Vu par M. Tugot
le 10/5DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 10 Mai 1941

LM

1.916°- Acheminement du matériel de voie destiné à la construction du Méditerranée-Niger -

Le Contre Amiral chargé du Port d'ORAN a signalé à M. le Directeur Général que le Port d'ARZEU, vers lequel est acheminée une grande partie du matériel de voie destiné au Méditerranée-Niger, est actuellement encombré, la ligne de COLOMB-BECHAR ne pouvant absorber un trafic correspondant au tonnage débarqué.

Direction
Générale

La Direction Générale signalera cette situation (par l'intermédiaire de la Délégation Technique à VICHY) aux représentants à MARSEILLE des Chemins de fer du MAROC et du Gouvernement Général de l'ALGERIE, chargés de l'acheminement du matériel ~~destiné à la construction du Méditerranée-Niger.~~

1456 V
l'acheminement du matériel1.917°- Projet de lettre à la W.V.D. sur l'installation des signaux à CROIX-de-SAINT-ANDRE -

V modifiera le projet de lettre pour bien indiquer que la S.N.C.F. doit appliquer la législation française existante, en vertu du 4ème alinéa du premier point des Prescriptions d'Exécution de l'Article 13 de la Convention d'Armistice.

V

1.918°- Modification du décret de 1882 sur les adjudications passées au nom de l'Etat -

MM. PORCHEZ et PONCET feront connaître à M. le Directeur Général s'ils sont d'accord sur le projet de lettre préparé par C-M.

M. PORCHEZ
M. PONCET

1.919°- Lettre du Directeur Général de la Compagnie des Chemins de fer Départementaux au sujet de l'utilisation d'autorails à faible consommation -

T reverra le projet de réponse préparé à la signature de M. le Directeur Général pour indiquer que la question des autorails à faible consommation nous intéresse dès maintenant à titre d'étude et que nous serions disposés à la suivre en accord avec la Compagnie des Chemins de fer Départementaux dans le cas où celle-ci pourrait se procurer les matières premières nécessaires à la construction de quelques engins.

T

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 13 mai 1941.

dy *dy B*

1.920°- Prisonniers.-

M se renseignera auprès du Colonel PAQUIN sur:
l'opportunité d'une démarche auprès de l'E.T.R.A. : M
pour obtenir le retour de prisonniers.

1.921°- Transports d'engrais.-

M.le Directeur Général est bien d'accord pour
que C se mette en rapport avec le Comité d'Orga- : C
nisation des Engrais en vue d'une campagne desti- :
née à intensifier ces transports d'ici l'automne :
pour atténuer la pointe saisonnière.

1.922°- Transport de pailles.-

M avisera les Régions qu'elles pourront tolé- :
rer le transport des pailles en wagons couverts, :
de manière à réduire les dangers d'incendie par :
suite de la pénurie de bâches.

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 16 mai 1941.

BM *AM*
1.923°- Relations avec les Autorités allemandes.

Il y a lieu pour les Services et Régions de s'adresser: Tous Services.
à la W.V.D. (ou, pour les questions locales, aux E.B.D.), :
et non directement à l'Autorité militaire allemande, pour : Toutes Régions.
toutes les demandes qu'ils ont à présenter.

1.924°- Effectifs.

M.LECLERC DU SABLON réunira la justification détaillée
des augmentations des effectifs des Services Centraux sur- : M.LECLERC DU SABLON.
venues depuis août 1939. *coupe leu de la variation de la duree du travail*

Même question pour la Caisse de Prévoyance et le
Service des Retraites.

M 28/5

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
du 26 mai 1941.

1.925°- Utilisation de wagons de 40 tonnes pour les houillères traction. -

T entreprendra une étude à ce sujet en liaison avec M et A.

T
M
A

1.926°- Travaux. -

Il y a lieu de soumettre à M.le Directeur Général, avant ~~l'execution~~, les dispositions générales des travaux à exécuter dans les grandes gares.

V
M

1.927°- Gare marché. -

CH de 14/23/7
M hâtera l'étude qui lui a été demandée à ce sujet par M.le Directeur Général.

M

1.928°- Fournitures de matériel aux houillères du Nord.

sur les modalités de fourniture
M soumettra à M.le Directeur Général, dans le délai d'un mois, ~~du rapport qui lui a été demandé au sujet des modalités de~~ fournitures de matériel aux mines du Nord.

M

LM *N 28/5*
DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 27 mai 1941.

1.929°- Approvisionnement en charbon domestique.-

A se préoccupera de hâter cet approvisionnement pour profiter des disponibilités actuelles des mines.

A

1.930°- Primes et pénalités sur les marchés de combustibles.-

Il y a lieu de revoir cette question, en particulier en ce qui concerne les briquettes, pour instituer un régime de pénalités au cas où le prix du charbon viendrait à être modifié.

A

T

1.931°- Congé.-

L'exercice "congé 1940" sera prolongé jusqu'au 1er juillet 1941 pour permettre les récupérations.

Tous Services

Toutes Régions

1.932°- Liaison avec les houillères du Nord.-

Il y a lieu, pour M, T, V, de faire périodiquement une tournée commune sur place dans le Bassin du Nord.

M

T

PA

LM 129/5

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 29 mai 1941.

1.933°- Récupération des métaux non ferreux. -

AM
AT
V
M

A, en liaison avec T, V et M, préparera toutes instructions utiles aux Services et Régions en vue d'entreprendre la campagne de récupération des métaux non ferreux conformément aux directives du Ministère de la Production industrielle.

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
DU 5 JUIN 1941

1.934°- Horaires au 14 juin.-

M examinera avec les Régions l'opportunité de reculer la mise en vigueur des horaires d'été. M.

1.935°- Prix de revient de la régénération des huiles par les établissements S.N.C.F.-

Il y a lieu de serrer d'aussi près que possible la comparaison de nos prix avec ceux de l'industrie privée. T
✓
A

1.936°- Règlements avec les Chemins de fer Belges.-

M. DUGAS préparera une réponse à M. de BOISANGER lui faisant part de la position prise par les chemins de fer belges. M. DUGAS
C
F

~~M. B. Hill~~
~~Il la si cette affaire~~
~~me veule le sonie~~
~~ci-joint~~
~~9/6.~~

~~regard~~
Ce n'est pas le sonie
c'est le sonie de paiement
belges en fait que le sonie
a reçu de C
Méanant fait
10/6.

DECISIONS

prises à la Conférence de Monsieur le Directeur Général

du 6 Juin 1941

1937°- Locomotives DIESEL électriques.-

M. PONCET fait connaître que les Autorités d'Occupation viennent d'autoriser le retour en zone libre des locomotives DIESEL électriques actuellement à NEVERS.

Une note sera remise à ce sujet à M. BERTHELOT par M. le Directeur Général.

1938°- Approvisionnement en Huiles.-

Les Consommateurs de Pétrole ont fait connaître à M. PONCET que devant les difficultés qui s'opposent actuellement à une production rapide d'huiles synthétiques, il était nécessaire, pour couvrir les besoins du chemin de fer, d'envisager l'utilisation des huiles de ricin.

Poncet
M. PORCHEZ remettra à M. le Directeur Général une note destinée à M. BERTHELOT, en faisant ressortir l'intérêt de réserver à la S.N.C.F. les huiles de ricin disponibles et de provoquer une extension de la culture du ricin au MAROC.

T

T

A

1939°- Majorations des tarifs.-

M. BOYAUX vient d'apprendre que les pourparlers avec les Autorités d'Occupation sont reportés à la semaine du 9 au 16 Juin.

M. le Directeur Général remettra une note à M. BERTHELOT indiquant qu'^{ce}un nouvel ajournement rendra difficile d'appliquer les majorations prévues à la date du 1^{er} Juillet.

1940°- Diminution de parcours des trains.-

Le Président MÜNZER a fait connaître à M. GOURSAT que la Militarverwaltung allait demander à la D.G.T. de prescrire, pour compenser la diminution de production des Mines du Nord, une réduction de parcours qui serait de 30 % sur les trains de voyageurs et de 25 % sur les chargements de marchandises.

M. DARGEOU remettra une note à M. le Directeur Général lui permettant d'entretenir de la question M. BERTHELOT.

DRY 10/6

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 9 juin 1941.

1.941°- Prototype Diesel mécanique.-

M.DUGAS, d'accord avec T, préparera, comme suite
à la réunion du 7 juin, la transmission au Président : M.DUGAS.
du Comité du Méditerranée-Niger du projet de solution
Diesel mécanique 3000 cv. présenté par Renault pour
être versé au dossier de consultation des construc-
teurs.

T

10 Juin 1941

DECISIONS

p 10/6

prises à la Conférence de M. le Directeur
Général du 10 Juin 1941

- 1.942° - Dépenses d'entretien du matériel loué à la Reichsbahn -

MM. PONCET et DUGAS examineront les dispositions à prendre dès maintenant pour la facturation de ces dépenses.

TO

- 1.943° - Transports des phosphates en provenance de l'AFRIQUE du NORD et à destination de l'ALLEMAGNE -

C préparera un projet de lettre au Secrétaire d'Etat aux Communications faisant connaître que des instructions ont été données à la Région du Sud-Est dans le sens indiqué par la dépêche ministérielle du 7 Juin. L'attention du Ministre sera toutefois attirée sur le fait que les transports dont il s'agit donnent bien lieu à réexpédition de LYON sur l'ALLEMAGNE.

C

au départ 4/7/41

- 1.944° - Priorité à observer en ce qui concerne le déplacement des voyageurs dans les trains -

M soumettra au Directeur Général un projet d'instruction aux Services sur la base des indications données par le Secrétaire d'Etat aux Communications.

M

- 1.945° - Approvisionnement en huiles de cylindres et de mouvement -

T et A modifieront la note préparée pour le Secrétaire d'Etat aux Communications afin de tenir compte des renseignements obtenus du Répartiteur en ce qui concerne les intentions des Autorités d'occupation et la situation probable des stocks au début d'Octobre.

TA

1.946° - Lettre du 5 Juin de la W.V.D. au sujet de
l'utilisation des matériaux d'entretien de
la voie -

V préparera un projet de réponse réclamant pour la S.N.C.F. la liberté de disposer de ses stocks de matériaux. On indiquera que les voies sont bien classées par catégorie d'après l'importance normale du trafic, mais qu'il y a lieu de tenir compte actuellement, pour leur renouvellement et leur entretien, des courants de transports exceptionnels exigés par les Autorités militaires allemandes.

V

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 17 Juin 1941

L.M.

1.942° - Rapport sur le trafic pendant le mois de Mai -

Le Directeur Général approuve le projet soumis par C sous réserve que le texte soit modifié aux deux passages signalés à M. MAROIS.

1.943° - Pipe-line pour l'amenée du gaz depuis les cokeries du Nord jusqu'à PARIS -

C, M et M. DUGAS examineront les incidences que la réalisation de ce projet pourrait avoir sur les transports de charbon par fer et, notamment sur les tarifs actuellement appliqués.

1.944° - Franchissement des lignes de démarcation et d'arrêt par les cheminots et leur famille à l'occasion des congés - (lettre du Colonel PAQUIN du 13 Juin) -

M et P prépareront d'urgence des Instructions de services.

M continuera à suivre les négociations en cours entre le Colonel PAQUIN et l'ETRA et prendra toutes dispositions pour que le passage des lignes s'effectue par voitures complètes.

1.945° - Lettre de la W.V.D. au sujet des contingents de métaux ferreux alloués à la S.N.C.F. pour l'entretien du matériel et à reverser au Comité d'Organisation du Matériel Ferroviaire et des Constructions Électriques.

T préparera, d'accord avec A et V une réponse à la W.V.D. faisant connaître que la S.N.C.F. se conformera aux prescriptions données par la lettre du Dr ROSSMULLER mais que contrairement à ce que semble croire la W.V.D. le contingent annuel de la S.N.C.F. pour l'entretien du matériel sera nettement insuffisant s'il doit être calculé sur la base du contingent accordé pour le mois de Juin.

C

M
C

M

P

A
T
V

1.946° - Délais de paiement -

M. COULLIE signale que le Secrétariat d'Etat à la Production Industrielle a interdit au Comité d'Organisation des Industries Mécaniques et Electriques de procéder à des majorations indirectes de prix sous forme de diminution des délais de paiement normalement consentis au 1^{er} Septembre 1939.

Mr. Murbet
M. LECLERC du SABLON examinera avec M. OLIVIER si cette décision règle définitivement les difficultés rencontrées par la S.N.C.F. auprès de ses fournisseurs.

Lov J
F
CM

1.947° - Approvisionnement en charbon -

A, d'accord avec T préparera une lettre de principe au Secrétariat d'Etat aux Communications rappelant quelle devrait être l'importance du minimum de nos stocks au début de l'hiver.

A
T

1.948° - Approvisionnement en huile -

M. COULLIE insistera auprès de M. BLANCHARD pour qu'un contingent d'huile de colza et de ricin soit octroyé dès maintenant à la S.N.C.F.

A

1.949° - Récupération des métaux non ferreux -

Le projet de lettre préparé par T sera remanié d'accord avec T et V, conformément aux indications données par le Directeur Général.

A
T
V

~~T attirera de nouveau l'attention du Service du Matériel du Sud-Ouest sur la nécessité d'appliquer dès maintenant les instructions données antérieurement en ce qui concerne le remplacement des cupro-alliages par des métaux ferreux. L'avis publié par cette Région le 20 Mai dernier devra donc être rapporté.~~

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 19 juin 1941.

1955 - Flotte S.N.C.F. -

Le Service T, en liaison avec C et M, étudiera:
les projets du Comité Central des Armateurs en ce : T
qui concerne les types de navires à construire, le : C
nombre de navires nécessaires à la S.N.C.F., et les: M
besoins du trafic (en particulier pour la traversée: A
de la Méditerranée). CM

Ly

L^y

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 21 juin 1941.

1956

°- Régime d'exploitation de la ligne d'Hazebrouck : à Poperinghe.-

CR de M du 22/6/41

Le Service Central du Mouvement reverra le projet de contrat relatif au régime de la ligne Hazebrouck-Poperinghe, consultera le Contenu pour mettre en lumière les données juridiques du problème et préparera une note expliquant l'intérêt du contrat à M.le Président.

M

1957.

°- Statistiques.-

M.DUGAS reprendra la Note relative à l'aménagement des statistiques de parcours, en prévoyant les mêmes états sur toute la S.N.C.F., étant entendu qu'en ce qui concerne la zone libre, on pourra se borner à déterminer par sondages les essieux/km. et tonnages utiles.

M.DUGAS.

23 Juin 1941

D E C I S I O N

de la Conférence du Directeur Général du
23 Juin 1941

1.958°- Reprise des comptes R.I.V. avec la BELGIQUE et la HOLLANDE (proposition de la S.N.C.F.B. transmise par M. ADAM).

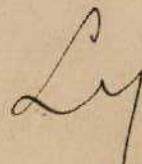
Le point de vue de la S.N.C.F.B. paraît acceptable à condition que les transports antérieurs au 1^{er} Juillet 1941 donnent lieu à un règlement sur une base à déterminer.

A partir du 1^{er} Juillet, les comptages seront repris aux frontières, mais il y a lieu d'insister auprès des Belges et des Hollandais pour que ces comptages portent sur tous les wagons, y compris ceux à barres jaunes, et soient effectués aux frontières de la BELGIQUE et de la HOLLANDE avec l'ALLEMAGNE.

La S.N.C.F. ne pourra donner son accord sur le fond qu'avec des réserves de principe importantes pour tenir compte du fait que la question des wagons à barres jaunes et des autres wagons français circulant en dehors du territoire n'est pas encore réglée.

M. DUGAS

M. DUGAS et M prépareront une note pour le Président résumant la question et précisant principalement les réserves de principe qu'il y aura lieu de formuler.



DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL du
24 Juin 1941

1.959° - Réduction des publications d'ordre
Intérieur

Le Service Central du Personnel et le Secrétariat de la Direction Générale - chacun en ce qui le concerne - supprimeraient le "Bulletin de renseignements des agents de la S.N.C.F." et le "Bulletin intérieur d'informations".

Les communications officielles indispensables feront l'objet d'une notification hebdomadaire.

En outre, le Secrétariat de la Direction Générale préparera, en accord avec A, une note aux Services et aux Régions au sujet de l'intérêt qui s'attache à la réduction de la consommation du papier sous toutes ses formes.

A

*Jeffries
held under
hand*

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 24 juin 1941.

1959

Voir à décliner

1959 °- Réduction des publications d'ordre intérieur.-

Le Service Central du Personnel et le Secrétariat de la Direction Générale -chacun en ce qui le concerne- feront le "Bulletin" de renseignements des agents de la S.N.C.F." - qu'ils établissent au strict minimum des communications officielles indispensables *pour l'objet d'une modération interne* : Secrétariat de la Direction Générale. En outre, l'intérêt qui s'attache à la réduction de la consommation de papier sous toutes ses formes sera rappelé aux Services et Régions à la diligence du Secrétariat de la Direction Générale.

1960 °- Huile de colza.-

M. le Directeur Général est d'accord pour que la S.N.C.F. passe des contrats de culture de colza.

Il y a lieu, à ce sujet, de tenir au courant le Secrétaire d'Etat aux Communications afin d'obtenir son appui pour le cas où la disposition du colza ainsi obtenu nous serait contestée.

1961 °- Bois.-

CR de 12/7/41
A, en liaison avec V et T, appellera l'attention du Répartiteur des bois sur la situation très grave des approvisionnements S.N.C.F.

1962 °- Rémunération des auxiliaires.-

F se rapprochera de P pour résoudre les cas particuliers signalés.

1963 °- Accélération du recrutement des attachés.-

P précisera le rôle des Services Centraux et des Régions à ce sujet dans le but d'accélérer le recrutement des attachés.

B

P

Secrétariat de la Direction Générale.

A

A

V

F

P

P

A
Ry

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 26 juin 1941.

1964 °- Rémunération de la S.G.W. pour le transport des houilles traction.-

C, en liaison avec T, proposera à M.le Directeur Général une rémunération de X francs par tonne accompagnée d'une formule intéressant la S.G.W. à la rotation du matériel.

C
T
D.G.

1965 °- Tarification de la région parisienne.-

M.DUGAS préparera une note au Conseil des Transports Parisiens proposant de régler le cas des abonnements hebdomadaires de la région de St-Denis par un prix spécial.

M.DUGAS.

LM

LM
DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 27 juin 1941.

LM
1966 °- Durée de travail des auxiliaires.-

F pourra porter la durée du travail des auxiliaires mécanographes à 48 heures au lieu de 36 suivant les besoins du service, en choisissant celles qui ont le plus de charges de famille.

F

Af 30/6

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
DU 28 JUIN 1941

Ly

1.967 °- Conduite à tenir par les agents en cas de bombardements aériens.-

- 1°- Il y a lieu, pour M, de surveiller l'établissement des consignes dans la zone de la W.V.D. Paris et de s'assurer que leurs dispositions sont suffisamment homogènes ; M.
- 2°- Il y a lieu, pour M, d'insister auprès de la W.V.D. Bruxelles pour obtenir que cette question soit réglée par des textes sur le territoire de la W.V.D. Bruxelles comme elle a été réglée pour la W.V.D. Paris; M.
- 3°- M. DUGAS, en liaison avec M, étudiera la question de principe posée par M. le Directeur Général au cours de la réunion. M. DUGAS
M.

1968

°- Containers.-

M. le Directeur Général est d'accord pour n'immatriculer que des containers répondant aux normes U.I.C. Toutefois, le Service C acceptera au transport les autres containers mais sans leur donner le bénéfice des dispositions tarifaires qu'entraîne l'immatriculation. C.
au préalable

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 1er juillet 1941.

1969 °- Contingent.-

M. le Directeur Général décide de refuser la
répartition d'office effectuée par l'O.F.F.A.
du contingent total alloué à la S.N.C.F., entre
les Services de la Voie, les Services de la
Traction et les Comités d'Organisation que la
S.N.C.F. est chargée d'alimenter.

A préparera une lettre dans ce sens à
M. FAYOL.

A

fr 8/8

L M

d

d

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 7 juillet 1941.

1940 °- Acheminement des colis de détail.-

*Ch. 1
juillet*

M étudiera les retards signalés dans la région du Sud-Est et rendra compte des mesures prises à M. le Directeur Général.

1941 °- Classement des Instructions.-

*Ch. 1
juillet*

M. DUGAS hâtera le règlement de cette affaire en liaison avec le Secrétariat de la Direction Générale. *plus 5^{me} instruction*

Secrétariat de la Direction Générale.

1942 °- Leçon à tirer de la récente campagne de printemps d'Algérie.-

Examina la cause d'un conflit avec

C'examinera cette question en liaison avec les Services intéressés (Ravitaillement, Navigation maritime, *algérie, etc...*)

1943 °- Augmentation de la vitesse commerciale entre Paris et Toulouse.-

Le Service V, sur la demande de M. examinera la possibilité d'augmenter la vitesse limite à la traversée du viaduc de Souillac.

1944 °- Installations électriques.-

Il y a lieu de veiller d'une façon toute spéciale au réglage des disjoncteurs pour éviter la surcharge des installations, en particulier des transformateurs.

M

M. DUGAS.

Secrétariat de la Direction Générale.

C

V

M

A

T

10/7

L.Y.

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 8 juillet 1941.

1945

°- Prestations de la Compagnie des Wagons-Lits pour le compte des allemands.-

M.DUGAS déterminera, en liaison avec M et F, : M.DUGAS.
l'acompte qui pourrait être versé dès maintenant :
à la Compagnie des Wagons-Lits en rémunération de: M
ses prestations, dans la proportion même où la : F
S.N.C.F. a été remboursée de ses frais.

1946

°- Contingent de caoutchouc.-

A fera connaître au Service du Contrôle :
allemand qu'il est impossible pour la S.N.C.F. de: A
lui fournir le caoutchouc qu'il demande si celui-ci
n'obtient pas corrélativement une augmentation de:
notre contingent.

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 10 juillet 1941.

1977°- Approvisionnement en charbon.-

M. LECLERC DU SABLON préparera, en liaison avec : M. LECLERC
A et T, une note de principe relative à l'approvi- : DU SABLON.
sionnement en charbon de la S.N.C.F. pour l'hiver :
1941-1942. A
T

1978°- Dégrèvement par espèce des frais de stationnement.

McNaule 22/7
C préparera à ce sujet des directives, vala-
bles seulement tant que les disponibilités en
matériel subsisteront. C
M

Ly

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 12 juillet 1941.

1979 °- Délai de consultation des fournisseurs ou entrepreneurs.-

*CR de A
du 28/7*
CM étudia.
C.M. étudia. A. ~~et~~ T et V, étudia les observations faites par la Commission des Marchés dans sa séance du 30 juin au sujet du délai minimum à admettre pour la remise des offres lors d'une consultation.

~~CM~~
~~A~~
T
V

SM

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
DU 15 JUILLET 1941

LJ

X
1980. - Charbon. -

Ch de M du 17/7
Dans l'éventualité d'une réduction de la production houillère, il y a lieu pour M :

- 1°- de bâtir un programme voyageurs réduit,
- 2°- d'évaluer l'importance du service marchandises qui serait maintenu.

Châtaut et les autres

Ch de 5 juil 6/8/41
1981. - Effectifs. -

Il y a lieu, pour V, de rendre compte au Ministre, à la signature de M. le Président, des exigences des Autorités allemandes dans la Région du Nord en matière d'effectifs de réparation des voies et des lignes téléphoniques.

✓ T

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 17 juillet 1941.

F
V
C

1982 °- Règlements avec les P.T.T.-

Il y a lieu de bloquer les sommes dues aux
P.T.T. avec le forfait S.N.C.F.-P.T.T.

Py

f L M

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 18 juillet 1941.

1983

°- Contrat de culture de colza.-

Ch de P 25/7

M.GROS fera d'urgence, pour confirmer le point:
de vue S.N.C.F., un compte rendu de la récente : M.GROS.
réunion qui sera transmis officiellement au Secré-
taire d'Etat aux Communications.

1984

°- Etude de locomotives à vapeur.-

Ch de T des
7/7/41

M.le Directeur Général demande à T de se rap-
procher dès maintenant des Services M et C dans le:
but d'examiner l'utilisation des locomotives à :
marchandises puissantes dont les prototypes sont :
actuellement à l'étude. Il convient, en effet, de :
n'affecter de locomotives type 152 qu'à des lignes:
sur lesquelles des lots directs importants permet-:
traient d'utiliser rationnellement ces machines.

T
M
C

L.M.

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 21 Juillet 1941

1985

1°) Lettre du Ministre au sujet du transport de la glace et des transports S.T.E.F. -

Le transport en G.V. se fait dès maintenant. Nous sommes bien d'accord pour le généraliser et M et C donneront immédiatement les ordres nécessaires.

M
C

M. BOYAUX préparera, d'autre part, pour Mercredi matin, la réponse à la lettre du Ministre.

1986

2°) Surveillance des lignes -

En exécution de la demande présentée par les Autorités allemandes, M. PORCHEZ et M. GOURSAT prescriront une visite journalière des lignes importantes, visite qui serait effectuée, le cas échéant, sur les autres lignes en cas de circulation pour les Autorités occupantes.

V
M

M. PORCHEZ préparera pour ce soir le projet de réponse aux Autorités allemandes et en enverra copie à M. ADAM.

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 22 juillet 1941.

1987

o- Travaux de la gare d'Orsay.-

V reverra avec M le projet de la gare d'Orsay en distinguant nettement 2 étapes et en réservant explicitement la seconde.

V
M

1988

o- Personnel.-

1°- Il y a lieu, pour les différents Services, d'invoquer, dans les entretiens avec les Autorités allemandes, les sujétions du renforcement de la surveillance à l'appui du retour des prisonniers, notamment en ce qui concerne les agents de la voie;

M
T
V
P

2°- Le Service V préparera une lettre à la W.V.D. demandant que les agents d'entretien de la voie puissent être considérés comme des spécialistes, au point de vue du rappel des prisonniers, en insistant sur le fait que la réduction des moyens mécaniques, conséquence de la crise des carburants, crée des besoins nouveaux;

V

1989 Tenue o- M, T, V rappelleront aux Chefs de Services les instructions déjà données au sujet de l'amélioration de la tenue du personnel S.N.C.F.; ils y ajouteront la nécessité de veiller également à la tenue des installations.

M
T
V

1990

o- Facturation de pièces de rechange aux Autorités allemandes.-

F, en liaison avec T, se préoccupera de simplifier et d'accélérer la procédure de facturation de pièces de rechange aux Autorités allemandes pour le matériel utilisé hors de France.

F
T

1991

o- Matériel.-

Il y a lieu pour M de mettre à la disposition de V les wagons plats nécessaires à l'enlèvement de rails en stock dans les usines.

M
V

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
DU 26 JUILLET 1941

Le

1992 - Subvention de l'Etat. -

M. DUGAS se rapprochera de C et de B au sujet de la revision de la subvention de l'Etat, à la suite de la majoration des tarifs. Le Secrétaire d'Etat sera saisi à la fois :

O, C B

- a) pour les marchandises en général,
- b) pour la banlieue parisienne (A H) comme suite au récent accord intervenu,
des compensations à demander pour non application de la majoration de 20 %.

de

JK LM DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
DU 29 JUILLET 1941

1993 °- Personnel.-

P rédigera une protestation auprès du Secrétaire:
d'Etat aux Communications sur la position prise
par la Commission interministérielle en ce qui
concerne le retour des prisonniers S.N.C.F.-

P.

1994 °- Liaison avec le Ministère des Colonies.-

P, en liaison avec T, reprendra la correspondan-
ce déjà échangée avec le Ministère des Colonies
au sujet de la mise à sa disposition d'un agent de:
liaison S.N.C.F. et cherchera une formule d'accord:
compte tenu du contrat relatif au contrôle des
marchés que nous exerçons pour les colonies.

P.
T.

1995 °- Litige avec la S.N.C.F.B.-

1^{er} F saisira à nouveau le Ministre des Communica-
tions de l'ensemble des règlements en litige avec
la S.N.C.F.B.-

F.

2^{me} M. ADAM préviendra la S.N.C.F.B. que devant
la position qu'elle a prise par note du 24 juillet
1941 nous joindrons le cas des locomotives mises
à la disposition de la S.N.C.F.B. sur ordre des
autorités allemandes, au cas des locomotives louées:
à la Reichsbahn et nous saisirons la Commission
d'Armistice.

M. ADAM

3^{me} M. DUGAS saisira T de la note de la S.N.C.F.B.:
relative aux compensations de traction afin de per-
mettre une vérification des chiffres avancés par
la S.N.C.F.B. et de suivre la tendance annoncée
par celle-ci.

M. DUGAS

1996 °- Huile.-

A demandera un petit tonnage d'huile d'arachide:
destiné à permettre à T de pouvoir faire des
essais.

Cl de A
du 2/10/41

A.

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
DU 31 JUILLET 1941

Am
Lm
dg

1997 °- Bulletins de bagages.-

Le Service A hâtera le réapprovisionnement
des gares en imprimés de cette nature.

A.

1998 °- Transport des bicyclettes.-

T, en liaison avec M, prescrira aux Régions
l'Inventuré
d'aménager ~~des~~ fourgons à spécialiser au trans-
port des bicyclettes.

T.

M.

135/8

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 4 août 1941.

LM

1993 °- Campagne des pommes de terre.-

M et C se rapprocheront des Services du Ravitaillement pour provoquer une conférence au sujet de l'organisation du transport des pommes de terre pour la campagne d'octobre.

M
C

2000 °- Relevés de jurisprudence : cas défavorables aux transporteurs.-

Ces relevés seront examinés par les Services Centraux et les Régions pour en tirer les leçons utiles.

Tous
Sces
Centraux
Tout es
Régions

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 5 Août 1941

D
M/B2.001° - Renseignements commerciaux sur l'année 1940 -

C reverra le texte de la brochure préparée pour 1940 et le soumettra au Directeur Général.

C2.002°- Répartition des produits ferreux -

Il sera répondu à la W.V.D. que c'est à l'O.F.A.L. que les autorités d'occupation doivent s'adresser pour lui interdire de remettre directement aux constructeurs de matériel les produits ferreux nécessaires.

T
A
V2.003° - Contrat avec les Consommateurs de Pétrole -

Les textes proposés sont à maintenir car ce sont ceux qui sont les plus avantageux pour la S.N.C.F.

A

On peut simplement supprimer l'éventualité d'une révision d'un commun accord à l'expiration du contrat.

2.004° - Agents tués au cours de bombardements -

Lorsque ces agents n'ont pas le droit au régime des accidents du travail et lorsqu'ils ont été maintenus ou envoyés dans la localité

P

bombardée pour le service, la S.N.C.F. leur attribuera dans les cas justifiés, par voie de secours, le complément de ce à quoi ils auraient droit si le bombardement les avait atteints pendant l'exécution même du service.

M. BARTH fera les propositions nécessaires.

2.005° - Agents devant partir en congé en Corse ou en Afrique du Nord -

Reçu 10/11
M. BARTH examinera si la traversée de la mer est autorisée pour des congés et sous quelle forme on pourra alors demander à l'E.T.R.A. la création de voyages spéciaux de 21 ou 28 jours.

2.006° - Acquisition de machines outils pour le compte des autorités allemandes -

M. PONCET répondra que nous devons être saisis de la question par écrit pour pouvoir en saisir nous-mêmes notre Ministre.

T

2.007° - Marchés de matériel -

Les constructeurs ont refusé tout abaissement des prix; il en sera rendu compte à la Commission des Marchés qui sera alors appelée à donner son avis définitif sur les marchés.

T

M. PONCET interviendra d'autre part auprès de M. ROY pour obtenir, pour nous, le droit d'examiner le prix de revient des constructeurs.

8 Août 1941

DECISIONS

13918

de la Conférence du Directeur Général
du 8 Août 1941

2.008° - Cours de géographie commerciale au Conservatoire des Arts et Métiers -

M

M, C et O fourniront à M. YANN MORVAN GOBLET les renseignements qui pourraient lui être utiles pour la préparation de son cours.

C

O

2.009° - Exécution et prise en charge de travaux d'établissement demandés par les Autorités d'occupation -

F

* CR de F
F préparera une lettre au Ministre lui communiquant les instructions que le Directeur Général se propose d'adresser aux Services et indiquant que la question du remboursement reste réservée.

2.010° - Récupération du cuivre -

A

A, V et P ~~respectivement aux Services de~~
préparera une note aux Régions rappelant que, sauf en cas de nécessité absolue, il est interdit d'utiliser le cuivre dans les installations nouvelles.

Y

2.011° - Vols

M

M et C
examinera s'il est possible de ne plus mentionner sur les étiquettes des wagons complets la nature des denrées transportées. Il examinera également la possibilité de renforcer pendant la nuit le personnel dirigeant des principales gares de triage.

C

2.012° - Vagons d'information -

M négociera l'acquisition, par la S.N.C.F.,

du matériel W.L. nécessaire, étant entendu que l'aménagement intérieur de ce matériel restera entièrement à la charge du Service de Propagande. M

2.013° - Manifestation de la Légion Française des Combattants à VICHY le 31 Août -

M préparera, à la signature du Président, une lettre complétant celle du 3 Août et une note exposant à M. le Président les raisons pour lesquelles il est nécessaire de revenir dès maintenant sur cette question. M

2.014° - Traverses -

Ch de S du
21/9/41

V préparera une lettre au Ministre attirant son attention sur l'importance des livraisons de traverses demandées par les Autorités Allemandes et indiquera l'appauvrissement du stock qui en résultera, étant donné les difficultés actuelles de réapprovisionnement. V

2.015° - Apurement des comptes avec la S.N.C.F.B.

F modifiera le projet de lettre au Ministre pour tenir compte de l'entretien que M. ADAM a eu à ce sujet avec M. DELORY. F

2.016° - Tramway du Mont-Blanc -

F préparera, d'accord avec C, une note à M. le Président au sujet de la demande d'avance remboursable présentée par le Tramway du Mont-Blanc. F

9 Août 1941

DECISIONS

SM
de la Conférence du Directeur Général du
9 Août 1941

2.017° - Demande de la W.V.D. tendant à assurer momentanément, par péniches, le ravitaillement des dépôts de charbons de la Région de NANCY -

Il sera répondu à la W.V.D. que la S.N.C.F. ne peut s'adapter à un mode de transport qui, en ralentissant l'acheminement des charbons, provoquerait une diminution sensible des stocks. Il en serait autrement si les chargements transportés venaient en supplément des attributions normales.)

ulys à
(La question serait donc examinée avec le répartiteur.

HARRAND

M. ADAM

T

A

2.018° - Vols

Suite à la décision n° 2.011°.

C et M proposent d'autoriser les expéditeurs de ne plus faire figurer sur les étiquettes des wagons complets la nature des marchandises transportées et de ne mentionner que le terme "denrées". *ou faire*

C

M

Une décision sera prise dès le début de la semaine prochaine, après examen de la question avec les Régions qui seront, dès maintenant, averties.

2.019° - Récupération des vieilles matières -

Une lettre-circulaire de l'O.F.F.A. interdit à toute entreprise industrielle de réutiliser ses vieilles matières et de vendre du matériel d'occasion sans passer par l'intermédiaire du G.I.A.F.

A

T

Acte
eront
Nous examinons s'il est nécessaire de protester de ces décisions auprès du Ministre.
Contre

2.020° - Equipement du chauffage dans les fourgons
G.V. -

Les travaux d'équipement seront dès maintenant arrêtés.

T

P

Il ne sera procédé à aucune distribution de combustibles dans le matériel déjà équipé *avant* sans que la question ait été portée, le moment venu, à la décision du Directeur Général.

2.021° - Service des trains du 16 Août -

Un avis au ^{public} personnel sera affiché dans les gares faisant connaître que le 16 Août n'étant pas férié, le service des trains sera celui des jours ouvrables.

C

14 Août 1941

DECISIONS

de la Conférence du Directeur Général du 14 Août 1941

AM 16/8

2.022° - Taux des frais généraux à appliquer aux dépenses des embranchements militaires

La réponse à faire au Ministère de la Guerre sera revue par B en liaison avec M, V, F et C. Il conviendra notamment d'exposer les raisons pour lesquelles nous sommes disposés à accepter un taux inférieur à celui appliqué normalement aux embranchements particuliers.

B
M
V
F
C2.023° - Note de la W.V.D. au sujet des incidents, dus à des actes de sabotage, survenus récemment dans la circulation -Ordu? du
21/8

P préparera une lettre à la W.V.D. en faisant connaître les mesures qui ont été prises pour réprimer la propagande communiste, tant par la S.N.C.F. que par le Gouvernement (licenciement d'agents, internements administratifs).

2.024° - Vols -

Sur les conclusions de l'étude faite par M et C, il est décidé que les étiquettes des wagons couverts ne porteront plus mention de la nature des denrées transportées. Des instructions seront données dans ce sens aux gares le plus tôt possible.

M
C2.025° - Biens allemands sous séquestre -

C préparera, d'accord avec M. CANDAU, un projet de lettre au Ministre demandant ses instructions en ce qui concerne la facturation des frais de magasinage des biens allemands sous séquestre.

C
M. CANDAU2.026° - Accueil du public dans les gares -

M. le Directeur Général demande à M et à C

notamment *mer & gare* *à miss'adresses*

d'examiner très attentivement les mesures à prendre pour remédier au relâchement constaté depuis quelque temps. Il est nécessaire que les voyageurs puissent s'adresser facilement à un agent dirigeant dans les gares lorsqu'ils ont une réclamation à présenter.

M
C

2.027° - Cotisation de la S.N.C.F. pour l'A.F.N.O.R. -

*Note du
8/9/41 du
P.C.T.*

T examinera si le montant de notre cotisation répond à la position de la S.N.C.F. dans cet Organisme.

T

2.028° - Congrès des Chefs de dépôt *et les dirigeants de gare*

M examinera, d'accord avec la Région du Sud-Ouest, l'organisation matérielle du Congrès des Chefs de dépôt, particulièrement en ce qui concerne les repas des Congressistes et les locaux de réunion.

M

2.029° - Récupération du cuivre -

Ordre (du 25/3/41)

M. le Directeur Général signale que les résultats obtenus dans les Services sont insuffisants et demande notamment à V de suivre cette question et de donner des instructions très précises aux Régions.

N

2.030° - Culture du colza -

M. COULLIE est autorisé à donner délégation aux Inspecteurs du Service Commercial pour la signature des contrats à passer entre la S.N.C.F. et les cultivateurs.

A

notamment dans les

C

D'autre part, les Chefs d'Exploitation demanderont, selon les instructions de A, (à la presse régionale) de faire connaître à leurs lecteurs l'effort entrepris par la S.N.C.F. *par l'intermédiaire de la presse régionale*

2.031° - Contingent de fer pour les mois de Juillet et Août -

A la suite de l'entretien d'hier entre M. FAYOL et le Dr TEICHERT, A préparera, d'accord avec T une lettre à M. FAYOL indiquant nettement que la S.N.C.F. n'a jamais donné son accord sur une attribution mensuelle de 22.000 T. Copie de cette lettre sera adressée au Secrétaire d'Etat aux Communications.

A

T

2.032° - Sabotages -

M préparera un projet de lettre au Ministre
signalant qu'aucune suite n'a été donnée à nos
interventions précédentes et attirant l'attention
sur ce fait qu'il n'appartient pas à la S.N.C.E.
d'effectuer la police des lignes, comme les
Autorités allemandes l'ont reconnu dans la lettre à la W.P.
qu'elles nous ont adressée au sujet de l'armement
des nos agents.

M

P

afini que

B 25/8

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
du 25 août 1941.

LM

2033 °- Huile de colza.-

A rédigera une note destinée à M.le Président, expliquant les conditions dans lesquelles se pose la question des contrats de culture d'huile de colza pour la S.N.C.F.

A

2034 °- Contingent d'acier.-

A, en liaison étroite avec T et V, étudiera les conséquences de la limitation du contingent d'acier et déterminera le solde qui peut être alloué aux constructions neuves de toute nature en raison des besoins vitaux de l'entretien.

A

T

V

M.L de L

2034 °- Entrevue avec l'E.T.R.A.-

Chaque Service Central remettra à M.le Directeur Général le dossier des questions actuellement pendantes devant l'E.T.R.A. : Tous Services Centraux.

2035 °- Instructions à donner aux gares pour la surveillance contre les sabotages.-

M adressera aux Régions, pour les établissements de l'Exploitation, des instructions analogues à celles qui ont déjà été données par T pour les établissements de la Traction.

M

2036 °- Effectifs de l'Exploitation.-

B, en liaison avec M et avec M.DUGAS, rédigera à ce sujet une note de principe destinée à M.le Président.

B

M

M.DUGAS.

LM
p. 27 K

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 26 août 1941.

2037 °- Suspension.-

Il y a lieu pour P d'adresser, à la signature de M. le Directeur Général, une lettre aux Services et Régions remettant en vigueur le régime de suspension. P

2038 °- Retraites.-

P renseignera M. le Directeur Général sur les améliorations apportées au régime de retraite des ouvriers mineurs. P

2039 °- Récupération des métaux non ferreux.-

*CR du 1.
du 5/9/41*
A, en liaison avec T et V, fera le point des résultats obtenus et des possibilités en matière de récupération des métaux non ferreux, et soumettra le résultat de cette étude au Directeur Général. A
T
V

2040 °- Utilisation des 1ère et 2ème classes depuis la majoration des tarifs.-

*CR du 1.
du 21/10*
M fera à ce sujet une enquête chiffrée dont il soumettra les résultats au Directeur Général. A

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 28 Août 1941

AM *BETH*

2.041 - Utilisation du contingent d'acier -

et de T du 18/9/41
T établira un ordre de priorité
entre les différents programmes de construction
de matériel roulant. *et le soumettre à une*
au org de

T
C
O
A

2.042 - Mesures propres à diminuer la consom-
mation des matières -

répondu à la question de quel le rapport
T adressera un exemplaire du rapport
établi en vue du Congrès des Chefs de dépôt
à M. MAJORELLE, en lui indiquant que ce
travail porte sur la traction et non sur
l'entretien. *minimale et non sur l'entretien*

T

2.043 - Transports de pommes de terre -

CR de M

M préparera un projet de lettre
à la Production Nationale et aux Communi-
cations indiquant que la S.N.C.F. doit
être saisie d'avance des programmes de trans-
ports.

M
C

2.044 - Vagons V.B. -

V, d'accord avec M, fera connaître à
la W.V.D. que nous pouvons restituer à la
Reichsbahn un nombre de wagons correspondant
aux besoins normaux de l'entretien des voies
dans la Sous-Direction de STRASBOURG.

V
M

2.045 - Autorails de DIETRICH pour le Méditerranée-Niger -

T examinera comment devra être régularisée, au point de vue administratif, la cession d'autorails de DIETRICH au Méditerranée-Niger.

T

2.046 - Circulation des machines précédant les trains militaires -

M entretiendra de nouveau la W.V.D. de la question, en exposant les constatations faites depuis l'application des mesures prescrites.

M

L M 49/1

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 29 Août 1941

2.047° - Dépôt du MANS -

M. HEBERT établira un compte rendu de son inspection du 28 Août au Dépôt du MANS.

T examinera d'urgence les mesures qui peuvent être prises pour renforcer la surveillance des dépôts, et particulièrement des dépôts munis de ponts tournants, et lancer au plus tôt une mesure adéquate pour empêcher la mise en œuvre d'un quelconque des manœuvres.

M, T, V s'assureront que des instructions précises ont été données aux Chefs d'établissements pour prévenir sans délai la Police française en cas d'actes de malveillance.

T
M. HEBERT
M
A

*CR. de V.
du 2/9/41.*
2.048° - Projet de lettre à la Production Nationale
au sujet de la vente des vieilles ferrailles -

selon la
La lettre remaniée sur indications données par le Directeur Général sera soumise à la signature de M. le Président accompagnée d'une note exposant les raisons de notre intervention, et le ton à employer.

A

*CR de A
du 17/9/41*
2.049° - Programme de détresse -

A préparera, d'accord avec M et T, une réponse à la lettre du Répartiteur des charbons justifiant le pourcentage de réduction des trains prévus.

A
M
T

2.050° - Acheminement par eau de 2.000 T de combustibles
en provenance du Nord et du Pas-de-Calais -

A préparera une lettre attirant l'attention de la W.V.D. sur les conséquences de tout retard dans l'approvisionnement des stocks et signalant qu'on pourrait envisager l'acheminement par eau d'un tonnage important de combustibles à l'approche, sans incriminer nullement pendant

A

~~de l'hiver.~~

2.051° - Ligne de FISMES à SOISSONS -

C examinera, d'accord avec M, la possibilité d'incorporer une voiture de voyageurs dans les trains de marchandises. Il sera répondu à l'Ingénieur en Chef du département que nous ne pouvons étudier le rétablissement des trains de voyageurs.

C

M

Fournis à h. le Directeur général

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 30 Août 1941

AM

AM 508

2.052° - Essais de vérification des chaudières des locomotives réparées en FRANCE pour le compte de la Reichsbahn -

Ind. il s'agit

La W.V.D. demande que les essais de vérification des chaudières soient faits d'après les règlements allemands. Ces locomotives étant amenées à circuler en FRANCE, T préparera un projet de lettre au Ministre pour le tenir au courant et lui signaler que sur de nombreux points les règlements allemands diffèrent des règlements français.

ave que l'il faudra obtenir des autorisations

2.053° - Ruptures de fusées d'essieux sur le matériel belge -

Un Ingénieur du Service T s'entretiendra de la question avec la S.N.C.B. et indiquera que si la situation en s'améliorait pas, la S.N.C.F. se trouverait dans l'obligation de dégager sa responsabilité en cas d'accident grave.

T

T

DECISIONS

de la Conférence du Directeur Général
du 1er Septembre 1941

de LM

2.054° - Rations supplémentaires de viande pour les mécaniciens et les chauffeurs.-

Il y a lieu de s'efforcer d'utiliser les tickets supplémentaires obtenus pour les mécaniciens et chauffeurs, en ayant recours à des bons de déblocage de conserves ou à tout autre système.

T
P

2.055° - Insertion de la clause de variation des prix.-

Il convient de veiller à insérer dans toutes les lettres officielles comportant fixation de prix ou de taux la réserve relative à la révision de ces prix ou de ces taux.

A
M
T
V
C
F
B
X
O
CM

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
du 2 Septembre 1941

- CM 18/9*
2056°- Prélèvement de 80.000 T. de charbon sur les contingents S.N.C.F. au profit des distilleries de betteraves.-

CR du 19/11/41
A, d'accord avec T préparera un projet de lettre à la W.V.D. PARIS; ce projet de lettre sera présenté à M. CLAUDON

- CR de CM 18/9/41*
2057°- Contrats passés avec les entreprises privées, notamment pour la manutention et le transbordement des marchandises.-

M. OLIVIER examinera si les Services appliquent correctement la procédure visée par la dépêche ministérielle du 19 Mars 1940 autorisant la S.N.C.F. à faire appel au concours des entreprises privées pendant la durée des hostilités.

CM
~~Il interviendra auprès de la Commission des Marchés pour que le procès-verbal de la réunion du 25 Août consigne les déclarations de M. le Directeur du Contrôle Technique d'après lesquelles la S.N.C.F. n'est pas tenue de demander au Ministre une nouvelle autorisation de principe.~~

M. OLIVIER

- 2058°- Remise de wagons V.B. à la R.B.D. de KARLSRUHE pour l'entretien des voies sur l'ancienne Sous-Direction de STRASBOURG.-

Le projet de lettre à la W.V.D. PARIS sera remanié selon les indications données par le Directeur Général.

V

- 2059°- Mesures prises par la S.N.C.F. pour punir les tentatives criminelles et les actes de malveillance.- Réponse à la lettre de la W.V.D. PARIS du 23 Août 1941.-

reverra
d'après

V

V, d'accord avec M reverra le texte du projet de lettre et le soumettra au Contentieux puis au Colonel PAQUIN.

M

D.G.

Copie de cette lettre sera adressée à M. ADAM.

2060° - Difficultés actuelles dans la fourniture des imprimés. -

A, entretiendra de la question la prochaine conférence des Directeurs de l'Exploitation

A

2061° - Dispositions à prendre par les établissements en cas de tentatives criminelles et d'actes de malveillance. -

M, T, V rappelleront aux établissements les instructions antérieures sur les mesures à prendre pour aviser la Police et les Autorités allemandes.

M

T

V

Ordre P. actif du 8/9/41
P soumettra au Directeur Général un projet d'avis à afficher dans les établissements.

Z

2062° - Revue Générale des Chemins de Fer. -

finie le 19/10/41
P, d'accord avec les Régions fixera le nombre d'abonnements de la Revue Générale des Chemins de fer qui pourrait être souscrit en faveur des agents de la S.N.C.F. prisonniers de guerre.

P

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
DU 5 SEPTEMBRE 1941

2053°- Locotracteurs

- 1°- M. renseignera T sur le nombre de loco-tracteurs immobilisés faute de pièces de rechange: M.
T.
- 2°- V. indiquera s'il est possible, à défaut de l'acquisition de 4 locotracteurs à gazogène qui avait été envisagée, d'utiliser des locomotives à vapeur de faible puissance.

cté de l'du
9/10/41

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
DU 9 SEPTEMBRE 1941

Mr LM

264 - Prestations allemandes. -

T saisira la W.V.D. Paris du remboursement
des pièces de rechange et travaux de réparation
pour le matériel loué à la Reichsbahn, en rappe-
lant tous les ordres et commandes de principe
lancés à ce sujet par les Autorités allemandes.

T.
0

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
DU 12 SEPTEMBRE 1941

ds

AS 12/9

LM

2065.- Carnets de billets banlieue

C rappellera aux Régions l'intérêt de cette mesure pour laquelle des propositions leur ont été demandées.

2066.- Coupes de bois.-

*Ch de l'dw
23. 11. 41*
M. le Directeur Général n'a pas d'objection à l'utilisation de deux formules (régie directe ou contrat) ; le Service V étudiera la formule du contrat en liaison avec A.

A

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
DU 13 SEPTEMBRE 1941

AK *LM*
2061 o- Transport des colis de prisonniers.-

LM M demandera à la Région du Nord de prescrire
à l'Entreprise du Centre de Tri des Colis de
Prisonniers de La Chapelle de sélectionner sévè-
rement son personnel.

LM *M.*

16/11/32
L.M.

Re
DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 16 septembre 1941.

2068 °- Circulation des agents P.T.T.-

Le Secrétariat Général correspondra directement avec les Arrondissements des Services de la Voie et des Travaux au sujet de la définition des parcours sur lesquels les agents des P.T.T. peuvent être autorisés à circuler à bicyclette sur les voies.

Secrétariat
Général.

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 18 septembre 1941.-

19/9
LM

269

°- Contingent de matériaux ferreux.-

T et A rédigeront aujourd'hui même une proposition transactionnelle à soumettre au Ministre des Communications pour la répartition du contingent total entre les travaux d'entretien et les constructions neuves en ce qui concerne les mois de septembre et d'octobre.

M.LECLERC DU SABLON examinera, pour la répartition intérieure à la S.N.C.F. en septembre, les retards respectifs d'approvisionnement des Services V et T.

M.LECLERC
DU SABLON.

T
A

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 22 Septembre 1941

LM 8/8/9

Ordre du 22/10/41
2.070° - Utilisation du matériel -

M examinera, de concert avec T, les possibilités d'utilisation d'un certain nombre de fourgons G.V. à bogies, garés en raison de leur ~~départ tard~~

M
T

Ordre du 23/10/41
2.071° - Emploi du téléphone pour les avis d'arrivée -

C étudiera les conditions dans lesquelles les gares pourraient offrir aux usagers de les aviser par téléphone de l'arrivée des colis, en remplacement de la lettre d'avis, afin d'éviter ~~les~~ les conséquences des retards résultant de la suppression des distributions postales le dimanche.

V

2.072° - Démolition de vieilles locomotives -

Le Directeur Général n'a pas d'objection à ce qu'il soit procédé à la démolition des vieilles locomotives impropre à la vente.

T

2.073° - Dépistage des actes de malveillance -

M s'assurera des dispositions prises en vue de récompenser les agents ayant coopéré au dépistage des actes de malveillance.

M
P

P

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 23 Septembre 1941

B 26/3
A
T

2.074° - Commandes de bois -

A recherchera une formule lui permettant de tenir compte, dans ses commandes de bois, du nouveau barème en cours d'acceptation par le Comité de Surveillance des prix.

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 29 Septembre 1941

20/75

- Cession de terrains à la ville de PLANT-
CHAMPIGNY -

V
 V examinera à nouveau si les terrains dont la cession nous est demandée peuvent être réellement considérés comme inutiles au Chemin de fer.

20/76

- Frigorifique de CAEN -

C
 C s'assurera que la Municipalité de CAEN tient toujours à la disposition de la S.N.C.F. les terrains nécessaires à la construction du frigorifique, les délais nécessaires à la mise au point du projet définitif ne devant pas être interprétés comme abandonné par la S.N.C.F.

20/77

- Plan quinquennal -

T
 T fournira à M. le Directeur Général les renseignements demandés par le Secrétaire d'Etat aux Communications au sujet de l'âge moyen des locomotives puissantes dans 10 ans.

- Nominations aux échelles 12 à 18 -

~~Les Services Centraux intéressés s'assureront que les nouvelles directives données par le Directeur Général ont bien été portées à la connaissance des Régions.~~

P

M

T

V

20/78

- Cartes des indicateurs CHAIX et MAYEUX -

M. DARGOU rend compte des instructions reçues le 27 Septembre du Secrétariat d'Etat aux Communications et des démarches faites aussitôt auprès de l'Imprimerie CHAIX.

M

M. le Directeur Général entretiendra M. BERTHELOT de la question le Mercredi 1er Octobre.

2079

- Majoration du tarif de portage des bagages à main dans les gares de PARIS -

Les relèvements prévus doivent être soumis au Conseil d'Administration et à la Commission des Marchés, mais les nouveaux prix pourront être appliqués le 6 Octobre moyennant l'accord des intéressés sur l'application rétroactive du traité à partir de cette date.

M

2080

- Remise des épaves au Secours National -

Rules les

M. MAROIS rend compte de son entretien avec M. le Directeur Général des Domaines. ~~Celles des~~ épaves que le Secours National ne peut utiliser seront dorénavant mises en vente par l'Administration des Domaines.

C

2081

- Chauffages d'essieux sur le matériel belge -

M. PICARD se rendra à BRUXELLES pour attirer l'attention de la S.N.C.F.B. sur la gravité de la situation, la S.N.C.F. ne pouvant assumer la responsabilité des accidents qui peuvent en résulter.

T

2082

- Contingent de fer à utiliser pour les travaux de la défense passive sur la W.V.D. BRUXELLES -

*CR de V du
3/10/41*

Il sera rappelé à W.V.D. BRUXELLES que la S.N.C.F. est tenue de n'utiliser ~~de~~ bons-matières remis par l'O.F.F.A. que pour les travaux d'entretien.

M. ADAM

T

V

A

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 30 Septembre 1941

2.083° - Règlement des créances de la S.N.C.F. sur les Chemins de fer belges -

A la Conférence qui doit prochainement se réunir à BRUXELLES, à la diligence du Commandant Militaire pour la BELGIQUE et le Nord de la FRANCE, pour traiter de la question du règlement des créances de la S.N.C.F. sur les Chemins de fer belges, la S.N.C.F. sera représentée par M. METTAS qu'accompagneront un fonctionnaire du Service C et un fonctionnaire du Service T.

F préparera un projet de lettre au Secrétaire d'Etat aux Communications, pour lui communiquer la composition de cette Délégation, comme suite à sa lettre SA 595 du 22 Septembre 1941.

F
T
C
M
O

Ly

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 2 octobre 1941.

Ly

2084. - Utilisation des vignettes. -

ord. 2 du
8/10/41

P, en liaison avec M, T, V, ~~réservera~~ les heures limites de relève des postes en 3 x 8 pour diminuer le nombre des vignettes et proposera, à cette occasion, de réviser s'il y a lieu les périodes donnant lieu aux allocations de matinée, de soirée ou de nuit.

M
T
V
D

2085. - Utilisation de chômeurs. -

P ~~reprendra~~ la question de l'emploi d'auxiliaires à mi-temps pour faciliter l'utilisation de chômeurs.

P

2086. - Embranchement des kaolins de Lorient. -

M sera Service Directeur pour l'étude de cette question et consultera les Services C et V.

M
C
V

2087. - Potasses. -

parfu

ord. C du
8/10

Il y a lieu de protester par écrit contre la suspension du trafic des potasses pendant les mois d'été, suspension qui entraînera une surcharge saisonnière excessive ~~en fonction de vos besoins peu dur l'automne~~.

X

CM
DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 3 octobre 1941.

2018 °- Développement des services d'autorails.-

M, d'accord avec T, examinera les possi-
bilités de développement des services d'auto-
rails en fonction du contingent de gas-oil.

M

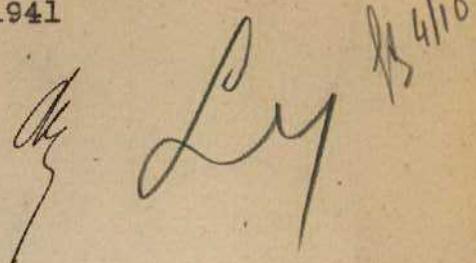
T

2089 °- Attachés.-

OR du 3 octobre 1941
P examinera la reconstitution de carrière
des attachés MT entrés par les services de
route.

P

Py.

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 4 Octobre 1941
B4102.090° - Substitution de l'aluminium au cuivre pour le porteur principal et le porteur auxiliaire des lignes caténaires -

Etant donné l'intérêt que présente la récupération du cuivre, l'étude de la question doit être poursuivie, malgré la grande difficulté d'application.

V

2.091° - Convention pour le règlement des réparations d'installations détruites par faits de guerre -

2/11/41
Ch de 6 du
V examinera avec F, B, et O les difficultés d'application que soulève la Convention et saisira le Directeur Général des conclusions de cette étude.

X

F
B
O2.092° - Instruction des téléphonistes -

M suivra la question en liaison avec V et T.

M
V
T2.093° - Effectif du matériel roulant en Z.N.O. -

M donnera les instructions utiles pour que les effectifs de voitures et de wagons en Z.N.O. soient suivis avec toute la précision désirable, et munies des nouveaux pinceaux pour le recensement.

M

2.094° - Exposés verbaux au Conseil -

~~Pour tenir davantage le Conseil au courant de la vie de la S.N.C.F., chacun des Services M, T, V, C dressera, dorénavant au Directeur Général, des notes relatant les faits marquants survenus sur le réseau.~~

M
T
V
C

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 6 octobre 1941.

2/10
L.M.

2094

o - Affectation des disponibilités de la S.G.W.-

Il y a lieu, pour les représentants S.N.C.F., de préconiser l'exploitation du disponible laissé par le compte d'exploitation S.G.W. à la couverture des frais d'entretien et au renouvellement du matériel sur la base de la valeur actuelle, le surplus pouvant être distribué aux propriétaires et aux collectionneurs de wagons.

C
M
T
F

2095

o - Instructions des agents téléphoniques.-

M, T, V examineront dans le détail les mesures à prendre (recrutement national, cours de perfectionnement, brevets de spécialités, etc..).

M
T
V

2096

o - Correspondance.-

M. le Directeur Général recommande à tous les Services et Régions de veiller tout particulièrement au ton des lettres adressées par la S.N.C.F. aux organes extérieurs, spécialement lorsqu'il s'agit de protestations émises par nous.

Tous Services.
Toutes Régions.

2097

o - Approvisionnement des services de factage et camionnage en essence.-

C, en liaison avec A, interviendra à ce sujet auprès du Ministère des Communications (M. de FRONDEVILLE).

C
A

2098

o - Travaux demandés par les Autorités allemandes.-

Dans toute la correspondance adressée à la W.V.D. en matière de travaux, il convient de s'appuyer explicitement sur la lettre du 13août 1941 du Général KOHL au Ministère Français des Communications, posant le principe du remboursement, par les Autorités allemandes, des installations d'intérêt militaire.

X
O

du 24/10/41

2099 °- Liaison avec les Chemins de fer Belges.-

Les Services sont invités à communiquer à M. ADAM toutes les affaires de principe intéressantes la S.N.C.F.B. : Tous Services.

2100 °- Effectifs des Services Centraux.-

Les Directeurs des Services Centraux sont invités à revoir de très près leurs propositions d'effectifs budgétaires pour 1942 dans le but d'effectuer toutes les compressions possibles sur les chiffres primitivement fournis. : Tous Services Centraux.

2101 °- Equipement de la ligne de St-Sulpice à Gannat.-

V renseignera M. le Directeur Général à ce sujet. : - V

MON

N°110
L.M

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 7 octobre 1941.

21°2 °- Documents à l'usage des prisonniers.-

P centralisera les envois aux cheminots prisonniers de documentation technique.

P

21°3 °- Travaux.-

La Note relative à l'exécution et à la prise en charge des travaux demandés par les Autorités allemandes ou entraînées par les destructions sera adressée aux Directeurs de Région et de Service, aux Chefs de Service Exploitation et aux Chefs de Service et de Division de la Voie et des Bâtiments à titre de directives d'ordre intérieur.

Secrétariat de
la Direction
Générale.

15/8/10

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 9 octobre 1941.

de

2104.- Surveillance.-

1°- M et V étudieront les mesures à prendre en cas de brouillard pour renforcer la surveillance des gares et des voies;

2°- Le Service V examinera les suites à donner à l'Ordonnance allemande n° 32 du 30 septembre 1941.

Pr

2105.- Effectifs.-

M.HARRAND, en liaison avec G et M, recherchera les économies possibles dans les effectifs de la liaison W.V.D.-

M.HARRAND.

C

M

Ly

21/10/41
M

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 13 octobre 1941.

2106. - Matériel à récupérer.-

1°- V se préoccupera du matériel récupérable au dépôt de Nevers (plaques et pont tournant, grue, rails, etc...);

2°- M. VAGOGNE entretiendra M. le Directeur Général de la possibilité de récupérer le matériel de distributeurs automatiques.

M. VAGOGNE.
D.G.

2107. - Transport des bagages.-

C reverra la définition tarifaire des bagages au point de vue nature et conditionnement, ceci pour éviter des abus récemment constatés.

C

°- Personnel.-

1°- P, d'accord avec M, T, V, recherchera 1 ou 2 ingénieurs S.N.C.F. anciens élèves de Polytechnique, âgés de 27 à 33 ans, qui pourraient pendant un an remplir les fonctions de chefs de groupe à cette Ecole.

P
M
T
V

2°- P recherchera, d'accord avec M, T, V, les anciens élèves de Polytechnique prisonniers pouvant remplir les fonctions de professeurs ou de répétiteurs des cours spéciaux institués dans les camps de prisonniers.

P
M
T
V

MS

PM 15/10

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 14 octobre 1941.

2108°- Colis familiaux.-

CP de C du 13/10/41
C examinera le texte même de la réglementation
des colis familiaux et soumettra ses conclusions à
M. le Directeur Général.

D.G.

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 16 octobre 1941.

2109°- Factage et camionnage.-

C suivra les difficultés de service qui pourraient : C
s'élever du fait de l'utilisation de camions d'entreprises. D.G.
et renseignera M.le Directeur Général à ce sujet.

LM

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 17 octobre 1941.

BR/10

LM

2110.- Approvisionnements.-

Chad. 21/10/41
Les Services A et V devront se concerter sur toute démarche à l'égard des Autorités allemandes en matière d'approvisionnements, de manière à éviter toute dualité.

A
X

2111.- Location de matériel, bons de matières, facturation de pièces de rechange.-

M.DUGAS centralisera, en liaison avec A, T, M, les questions de principe relatives aux négociations avec les Autorités allemandes en matière de location de matériel, de facturation de pièces de rechange et d'attribution à la S.N.C.F. de bons matières hors contingent français.

M.DUGAS.
A
T
M

2112.- Méditerranée-Niger.-

Les Services M, T, V apporteront à la conférence de lundi 20 octobre les candidatures d'ingénieurs récemment demandés par M.CHADENSON.

M
T
V

2113.- Stages des anciens élèves de Polytechnique.-

M, T, V renseigneront le Service P sur les résultats des stages effectués par les élèves sortis de l'Ecole Polytechnique.

M
T
V
P

LM

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 21 Octobre 1941

21/10
L.Y.

2.114°- Relations téléphoniques à travers la ligne Nord-Est. Lettre de la W.V.D. BRUXELLES du 13/10/41 -

M. GOURSAT et M. WALTER se rendront à BRUXELLES pour signaler à la W.V.D. les difficultés qu'en traînerait l'application des décisions qui viennent de nous être notifiées.

et le 14/10/41

M

V

2.115°- Utilisation des lots de tôles de zinc mis à disposition de la S.N.C.F. -

Les tôles, au fur et à mesure de leur livraison, seront entrées dans les magasins du Service T qui les utilisera pour la réparation des couvertures de wagons, étant entendu que le Service V pourra disposer du nombre de tôles indispensable pour les réfections de toitures qui présente un caractère d'urgence.

CR du 6/10/41
13/10/41

échéance

T

V

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 23 Octobre 1941f 24/10
S/2.116° - Relations téléphoniques à travers la ligne du Nord-Est (Suite à la décision N° 2.114 du 21 Octobre)

Le Colonel PAQUIN sera tenu au courant du résultat des négociations menées avec la W.V.D. BRUXELLES, en vue d'une intervention éventuelle de sa part auprès de l'ETRA.

M
V2.117° - Comité d'Organisation des Chemins de fer d'intérêt secondaire -

CR de 8 du 21/10/41
M, T, V, se tiendront en liaison avec le Comité d'Organisation (M. VENTE) pour toutes les questions intéressant la S.N.C.F. et les réseaux d'intérêt local ainsi que pour l'étude des matériaux de remplacement.

M
T
V
C
A

M. examinera dès maintenant avec le Comité *l'organisation* les mesures à prendre pour l'application de l'arrêté du 8 Juillet sur le matériel roulant de la S.N.C.F. (J.O. du 21 Août 1941).

2.118° - Demande d'embranchement entre le port et la gare de CONCARNEAU -

CR de 8 du 11/10/41
A propos de la demande dont la S.N.C.F. vient d'être saisie, V examinera quelles sont les voies de la Région de l'Ouest dont

la dépôse pourrait être demandée aux
Autorités d'occupation.

2.119° - Revue Générale des Chemins de fer -

Les statistiques wagons et marchandises
seront communiquées régulièrement à la Revue
Générale des Chemins de fer en vue de leur
publication.

C

Ly 18/10

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 27 octobre 1941.

2120

.- Trafic.-

1°- Il y a lieu d'exercer une surveillance spéciale: des colis de prisonniers (Marseille, Toulon, notamment);

M
C

2°- Devant les difficultés de fourniture de matériel, on se bornera aux transports de détail prioritaires en appliquant par gare, au fur et à mesure des besoins, les dispositions de l'Avis Général Trafic 133.

M

2121

.- Wagons réservoirs.-

Les Services M, T et C réfléchiront aux conditions à poser, en matière de gérance et de répartition des wagons réservoirs, au cas où la création d'un nouvel organisme serait décidée.

M
T
C

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 28 octobre 1941.

b29/10

Ly

2122 °- Colis pour les prisonniers de guerre..-

MM. MAROIS (C), PLOUVIEZ (M), VERDIN (Nord) et ARTAUT

M

C

(Sud-Est) enquêteront sur place en ce qui concerne le transport des colis destinés aux prisonniers à la Chapelle et à Lyon.

Région NORD.

Région SUD-EST.

2123 °- Embranchement des Kaolins de Lorient..-

Il y a lieu, pour M et C, d'adopter le régime d'un embranchement particulier au profit de la Chambre de Commerce, la desserte faisant ensuite l'objet d'un traité d'entreprise entre la S.N.C.F. et cette Chambre.

M

C

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
DU 31 OCTOBRE 1941

4/11/10

AM

2124 °- Achats. -

Les Services et les Régions ne doivent, en règle générale, déroger aux règles de paiement prévues au Cahier des Clauses et Conditions Générales (fournitures) sans en référer au préalable au Contrôle des Marchés. En cas d'urgence absolue, ils doivent rendre compte de toute dérogation de cette nature au Contrôle des Marchés.

Tous Services

Toutes Régions

M 45/11

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 4 novembre 1941.

2125

°- Maintien des agents en service.-

notamment au niveau auxquelles pourront être reçus
P préparera une proposition tendant à reprendre le régime de réquisition des agents retraités.

P

2126

°- Ateliers de Moulin-Neuf.-

On travaillera à deux postes aux ateliers de Moulin-Neuf, pour autant que cette organisation est nécessaire pour dégager l'industrie privée.

V
Région
NORD.

2127

°- Horaire du train de jour Nîmes-Vichy-Paris.-

Pour favoriser la demande des usines
M proposera au Ministre d'avancer de 40 minutes l'heure de départ du train de Nîmes.

M

2128

°- Locotracteurs à gazogène pour les besoins des services de la Voie.-

M donnera satisfaction à cette demande pour 4 locotracteurs de 70 cv.

M
T
V

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 7 novembre 1941.

2129

.- Cours communs aux attachés des 3 Services. -

CR&T du 21/11/41
M. LECLERC DU SABLON réunira à ce sujet une Commission des 3 Services M, T, V, pour régler les modalités pratiques de cette mesure.

M. LECLERC DU SABLON.

2130

.- Documentation demandée par le Comité MAT-FER. -

M. le Directeur Général est d'accord pour communiquer au Directeur du Comité MAT-FER les renseignements d'ordre statistique qu'il demande sur le parc et les constructions de matériel, étant entendu que le Service T fera toutes réserves quant aux incertitudes qui pèsent sur les prévisions d'avenir.

T

2131

.- Répartition des bons matières. -

Le Service A se préoccupera de doter l'équipement en freins de voie du triage du Bourget.

A

2132

.- Conditions de réception des charbons. -

Il n'y a pas lieu d'instituer, pour l'instant, de nouveaux barèmes, mais il convient de partir des contrats existants et de les aménager de manière à éviter le reproche qui peut être fait à la S.N.C.F. de refuser certains charbons, sauf à déterminer les réfactions à appliquer aux livraisons dépassant les teneurs limites.

A

2133

.- Reprise des mineurs au retour des camps de jeunesse. -

CR&T du 27/11/41
P étudiera cette question en liaison avec T, de manière à faciliter la reprise des mineurs au retour des camps de jeunesse dans la limite des autorisations d'embauchage, quitte à verser provisoirement ces mineurs dans les Services de Voie et d'Exploitation qui auraient des déficits de personnel.

R

T

10 Novembre 1941

M E M E N T O

de la Conférence du Directeur Général du
10 Novembre 1941f
L
Y2.134° - Réduction de la consommation d'électricité - :

*Note du 17/11
de M.*
M et T examineront, dès maintenant, un programme de réduction de parcours complémentaire au programme déjà étudié et portant sur les grandes lignes du Sud-Ouest et la ligne de PARIS au MANS.

M
T
C

M et C s'apprêteront à mettre en vigueur, sur décision de M. le Directeur Général, le régime de l'inscription préalable dans les trains à traction électrique.

2.135° - Journée de travail dans les Services administratifs -

P préparera une note aux Services, transmettant les directives données par le Directeur Général (prise du travail à 9 heures, suppression de la semaine anglaise, etc.....).

P

2.136° - Chauffage électrique des voitures (système italien)

T est autorisé à entrer en pourparlers avec les Chemins de fer Italiens au sujet de l'équipement du chauffage électrique, à titre d'essai, sur 3 voitures S.N.C.F.

T

2.137° - Remboursement des dépenses faites par les entreprises allemandes

Dans le cas où les Autorités allemandes insistent pour obtenir le remboursement par

la S.N.C.F. des dépenses qui, d'après les instructions du Ministre, devraient rester à la charge de l'Armée d'occupation, il y a ~~lieu~~ lieu de demander un ordre écrit et d'en référer, par l'intermédiaire du Directeur Général, au Secrétariat d'Etat aux Communications.

V

2.138° - Bois de chauffage pour le personnel -

ORDRE DU
3/12

Le tonnage à affecter aux agents reste fixé par les barèmes précédemment établis, mais, dorénavant, la répartition devra être conditionnée par les disponibilités régionales.

SM *11/11/41* *AS*
DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 11 novembre 1941.

2139 °- Récupération des ferrailles.-

M.DUGAS étudiera avec A, T, V la question posée par la lettre de l'O.F.F.A. en date du 4 novembre 1941 au sujet de la récupération des ferrailles sur le matériel et les installations S.N.C.F.

M.DUGAS.
A
T
V

2.140°- Effectifs des Directions Régionales.-

Le Service P notifiera à chaque Direction Régionale des cadres normaux d'effectifs moyens calculés sur l'année entière et le Service B notifiera à chaque Région le budget correspondant à respecter.

P
B
D.G.

eff. Domm Guérin

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 13 novembre 1941.

2/111 - Equipement. -

Pour répondre à une demande de l'Equipement national, M. DUGAS préparera -en liaison avec M, T, V, A- une note sur le sujet suivant :

"Politique générale d'équipement des Chemins de fer. Reconstitution et modernisation du parc de matériel roulant. Modernisation de l'équipement des grandes lignes. Electrification. Prévisions concernant les petites lignes".

M. le Directeur Général précise qu'il y a lieu dans cette note de se référer aux plans déjà établis, en y ajoutant la mention des importants travaux de renouvellement à effectuer sur les voies au lendemain de la guerre.

Note du Secr. du 21/11/41

O

M

T

V

A

21 DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

21 du 17 novembre 1941.

21 H 2°- Economies d'électricité.-

M recherchera, d'accord avec les Régions intéressées, les aménagements d'horaires permettant de reporter sur les heures creuses une fraction de l'énergie électrique de traction.

T étudiera l'aménagement des primes des conducteurs-électriciens dans le sens de l'augmentation du facteur consommation d'énergie.

M

T

X LM DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 18 Novembre 1941

M

P

V

A

A
T
V

21H3

◦ - Transports d'agrumes d'ESPAGNE sur l'ALLEMAGNE -

M prescrira au Sud-Est d'acheminer, dès maintenant, sur MARSEILLE, SETE et CERBERE, les wagons couverts allemands se trouvant sur la Région.

21H4

◦ - Projet de construction d'habitations à bon marché à TOULOUSE -

P fera connaître à la Société d'habitations à bon marché du Midi que la S.N.C.F. ne peut acquérir des terrains en vue de la construction d'habitations. La Société devra donc demander à la Fédération des H.B.M. de lui procurer les fonds nécessaires.

21H5

◦ - Approvisionnement des Services en fournitures de bureau -

A recherchera quels sont les articles dont l'approvisionnement peut être, dès maintenant, suspendu ou réduit.

21H6

◦ - Besoins en métaux ferreux de la S.N.C.F. pour l'exercice 1942 -

A préparera le programme à transmettre à l'O.F.F.A. pour 1942 en distinguant le contingent

nécessaire à l'entretien et nos besoins
concernant les constructions neuves.

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 24 Novembre 1941

2.147° Parc de wagons S.N.C.F. -

M. le Directeur Général signalera à M. le Secrétaire d'Etat aux Communications que la W.V.D. demande que des rames T.C.O. soient tenues en permanence à la disposition de l'autorité militaire allemande. Cette demande équivaut, en ~~effet~~^{fait}, à un nouveau prélevement de 5.500 wagons environ sur le parc S.N.C.F. en Z.O.

M

2.148° - Reprise de l'exploitation du Tramway de TOULOUSE à CASTRES (lettre de M. GUFFLET du 12 Novembre 1941) -

M préparera un projet de réponse indiquant que dans le cas où, contrairement aux propositions de la Commission Départementale, le Ministre ~~aurait~~^{vait} décidé la reprise de l'exploitation du Tramway, la S.N.C.F. serait disposée à discuter avec la Société Anonyme des Voies Ferrées Départementales du Midi, les conditions de fourniture du courant.

M

A

2.149°- Achèvement de la construction du cargo "NANTES" -

~~à l'exception unique de~~
T fera connaître aux Forges et Chantiers que la S.N.C.F. est, en principe, d'accord pour

T

~~la reprise de la construction du navire mais~~
~~quelle examinera, à condition de connaître l'im-~~
~~portance du retard qui en résulterait, la~~
~~possibilité d'abandonner son droit de priorité.~~
de la nouvelle rame de la SNCF

2.150° - Accompagnement des trains sanitaires de prisonniers -

T signalera au Service de Santé de la Région de PARIS que la S.N.C.F. ne peut faire accompagner les trains sanitaires que pour quelques voyages seulement ~~et~~ afin de mettre au courant le personnel qui doit être définitivement affecté à ce service.

T
M

2.151° - Comptes avec la S.N.C.F.B. -

M. le Directeur Général est d'accord pour régler, dès maintenant, ~~les rééances non contestées de la S.N.C.F.B.~~ *par les voies régulières la partie non contestée de la S.N.C.F.B. antérieures au 1^{er} mai 1940.* *en temps postérieur au 10 mai 1940.*

P
F

2.152° - Note pour M. LEAUTE sur les études actuelles de la S.N.C.F. en matière de machines de types nouveaux -

T soumettra, le plus tôt possible, au Directeur Général la note en question.

T

Conseil d'administration SNCF 20 mai 1940

d1

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 25 novembre 1941.

2153 °- Etude du parc nécessaire. -

M.DUGAS étudiera avec Met T, en vue des travaux
de la Commission RENDU, la détermination du parc de
matériel roulant et moteur qui aurait été stricte-
ment nécessaire à l'exécution du trafic de la période:
du 30 août 1938 au 1er septembre 1939.

O
M
T

Au Bailleux

DECISIONS PRISES A LA CONFERENCE DU DIRECTEUR
GENERAL du 1er Décembre 1941

PM

2.154° - Négociations avec la Société CAUVIN-YVOSE -

MM. Fourcaud et Olivier se rappellent à M. G

Aucune formule de compromis ne sera présentée à la S.A.C.Y. avant que la question ait été soumise à M. le Président.

M. OLIVIER
M

*Plaqué
avant de
couler*

2.155° - Débranchement des wagons dans les triages au cours des opérations de nuit -

La méthode de signalisation lumineuse préconisée par la W.V.D. BRUXELLES sera expérimentée dans les deux triages de la Région Est

M
M. ADAM

2.156° - Création d'un service W.L. entre PARIS et NANCY dans les trains D 143/139 et D 140/142 -

M, après accord avec la C.I.W.L., saisira les W.V.D. de PARIS et de BRUXELLES de la création de ce nouveau service *à titre d'essai, pour la date de la refection du trafic régulier*

M. ADAM
M

2.157° - Service des transports au Secrétariat de la Production Industrielle -

M. BOYAUX s'entendra avec M. BICHELONNE pour pourvoir le plus tôt possible au remplacement de M. Armand BERNARD.

C

*au sujet rapport sur les restrictions de mouvement
organique que nous étions
prochainement remis aux
ministères*

de
 DECISIONS PRISES A LA CONFERENCE DU DIRECTEUR
 GENERAL DU 2 Décembre 1941

1/1/13

SM

*Crédu
du 9/11/41*
 2.058° - Building de l'Administration Centrale -

*abolition
projet au Conseil. Rendus*

M. PORCHEZ reverra, en vue d'une mise au point définitive, les notices de présentation des deux

2.059° - Incidence des majorations de tarifs sur les traités passés avec diverses Administrations -

Sous l'état en communication
 C préparera à la signature du Président un projet de lettre au ~~Ministre~~ exposant le point de vue de la S.N.C.F.

2.060° - Règlement des sommes dues par la S.N.C.F. dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, de la Moselle et en LUXEMBOURG -

F communiquera au Ministre, pour avis, le texte de la lettre que le Directeur Général doit adresser à la R.B.D. KARLSRUHE en réponse aux dernières instructions reçues.

CR do 5.11.41
 2.061° - Accords de réciprocité entre les Administrations publiques et la S.N.C.F. pour l'application de tarifs réduits en ce qui concerne les redevances afférentes aux occupations du Domaine Public -

F

C

X
A
C
T
M

V, A, C, T, M feront connaître au Directeur Général, après examen de la question par les Services, si le principe d'accords de réciprocité doit être maintenu et son application étendue.

2.062° - Utilisation abusive des facilités de circulation délivrées au personnel -

P complètera le projet d'Ordre du Jour soumis à la signature du Directeur Général en portant à la connaissance du Personnel les nouvelles instructions données par le Ministre.

P

2.063° - Transport de cercueils-

Les demandes émanant de personnes étrangères à la S.N.C.F. seront centralisées à la Direction Générale.

P

Les sanatoria^{um} des cheminots seront soumis au régime général.

M

En ce qui concerne le personnel de la S.N.C.F., P ne délivrera de bons de transport qu'aux agents qui auront obtenu une autorisation préalable de M.

2.064° - Méditerranée - Niger -

M, T, V, P, O remettront au Directeur Général, avant le Samedi 6 Décembre, des notes sur les questions actuellement pendantes entre la S.N.C.F. et le M.N.

M

T

V

P

O

5 Décembre 1941

M E M E N T O

de la Réunion du Directeur Général du 5 Décembre 1941

2.165° - Laboratoire des Arts et Métiers -

L'Ingenieur du Service T prendra contact avec le Laboratoire des Arts et Métiers et examinera quels sont les travaux que la S.N.C.F. peut lui confier.

2.166° - Matériel des Chemins de fer secondaires du département de la Meuse -

La S.N.C.F. se portera acquéreur des locomotives et des wagons en vue de réemployer les matériaux en bon état. Par ailleurs, le Service M fera examiner si certaines installations des gares peuvent être également réutilisées.

2.167° - Indemnités de réquisition de wagons particuliers -

M reverra, d'accord avec T, le régime d'indemnités à prévoir en cas de réquisition par la S.N.C.F. et établira une formule tenant compte, d'une part, de la privation de jouissance et, d'autre part, du fait que la S.N.C.F. garde l'entretien du matériel à sa charge.

2.168° - Demande de l'E.B.D. de BORDEAUX, tendant à obtenir le retour, au dépôt de BORDEAUX, d'une locomotive électrique qui avait appartenu à ce dépôt mais se trouvait affectée à un dépôt de Z.N.O. au moment de l'Armistice.

T préparera un projet de lettre au Ministre et attirera particulièrement son attention sur l'importante question de principe soulevée par la demande de l'E.B.D.

2.169) Lettre à l'W.V.D. à propos de la question de l'ajustement des ponts et rives sur le réseau ferroviaire français pour faire à nouveau

2.169) P préparer un projet de lettre au Ministre le tenant au courant de la question évoquée par l'W.V.D. } P

- Rément de la réunion
du 27/12

80/2

Lij

2170

- Construction d'autorails à gazogène -

Etant donné l'intérêt qu'ils présentent à l'heure actuelle, une demande de dérogation sera faite pour le paiement des sommes permettant d'achever la construction des autorails de DIETRICH.

T
pour exécution

et
pour s'entendre
avec X sur le
sens de la lettre
à envoyer

2171

- Contrat de ricin -

A rend compte que le contrat entre la S.N.C.F. et les producteurs est au point.

Il examine avec les Consommateurs de Pétrole le contrat S.N.C.F./Consommateurs de Pétrole.

A

F interviendra auprès de la Production Industrielle pour essayer d'avoir tous renseignements utiles à temps pour examiner l'affaire au Conseil du 7 Janvier.

2172

- Chemins de fer industriels -

Les Chemins de fer industriels à voie normale sont rattachés, pour toutes les fournitures qui les concernent, à la S.N.C.F.

A
pour exécution

2173

- Conférence avec la S.N.C.F.B. -

M. METTAS, assité de M. MERMET, représentera la S.N.C.F. à cette conférence. Il sera bien précisé qu'il ne pourra y être traité les questions qui doivent faire l'objet d'une conférence à BRUXELLES sous la Direction d'un représentant du Ministère des Finances.

F

C

pour exécution

2174

- Publication des recettes -

M. DUGAS hâtera l'examen des questions que lui a renvoyées le Directeur Général.

O

TJFL

2175

°- Etude du projet de pipe-line Martigues-Bâle

1°- MM BOYAUX et DUGAS entretiendront M. FILIPPI
de la question.

M. BOYAUX
M. DUGAS

2°- M. DUGAS entretiendra M. Maurice ROY de
cette même question.

2176

°- Prises en écharpe.-

M. étudiera, d'accord avec les Régions,
les recommandations utiles à faire au sujet
de ces incidents qui ont tendance à se multi-
plier.

M.

2177

°- Desserte de la banlieue.-

M veillera à ce que des réductions homogè-
nes soient pratiquées dans les horaires, aussi
bien sur les banlieues électriques que sur les
banlieues vapeur.

M.

DECISIONS
DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
DU 29 DECEMBRE 1941

2178

°- Mélange de latex à certaines huiles de graissage.- :

T se rapprochera du Ministère des Colonies

(M. BEAU) pour tirer la leçon de l'expérience acquise :
en matière de mélange de latex à certaines huiles de
graissage par les Services A.O.F.

Ch de 1
le 21/1

2179

°- Approvisionnement en mica.-

M. DUGAS se renseignera sur les ressources de
l'Afrique du Nord en cette matière.

M. DUGAS

4

— Ly 30/13